



2010
2011

Rapport d'activités



*Existe-t-il d'autre récompense
à l'excellence sinon l'Excellence?*

AMÂNA

34 Rue des Boutons d'or
77680 Roissy en Brie




Tel : 01 64 05 68 33

Mél: amanasenegal@gmail.com

Site web: www.senamana.com



A. Sommaire

A. SOMMAIRE	2
B. LISTE DES TABLEAUX	3
C. LE MOT DU PRESIDENT	4
D. LE MOT DU SECRETAIRE GENERAL	5
E. MEMORANDUM	6
I. QUI SOMMES-NOUS ?	6
II. NOS OBJECTIFS	6
III. NOTRE ORGANISATION.....	6
IV. COMPOSITION DE NOS INSTANCES.....	7
1 <i>Membres du Bureau Exécutif</i>	7
2 <i>Membres du Conseil d'Administration</i>	7
3 <i>Membres de l'Antenne Régionale du Sénégal</i>	7
4 <i>Commissions créées au 31 Décembre 2011</i>	7
5 <i>Notre organigramme</i>	8
V. CONTACTS ASSOCIATIFS.....	8
1. <i>Sakku Yiw (www.sakku-yiw.org)</i> 	8
2. <i>Madrassah la Chapelle (www.lamadrassah.com)</i> 	9
3. <i>IFESI (www.ifesi.fr)</i> 	9
4. <i>Juste 5 euros</i>	9
5. <i>Humanitaire</i>	9
F. LE PROJET MADRASSAH	10
I. LA COMMISSION DARA	10
1. <i>Chantier Communication et Financement</i>	11
a) Communication.....	11
Cible de la communication	11
Responsable avant tout.....	11
Campagne de communication.....	12
Moyens utilisés.....	12
b) Financement	14
2. <i>Juridique</i>	15
3. <i>Recrutement des internes</i>	15
a) Constitution du dossier de l'interne.....	16
Dossier médical :	16
Dossier pédagogique	16
Dossier administratif	16
4. <i>Recrutement des enseignants</i>	16
a) Recrutement d'un oustaz principal sur 4 critères essentiellement :	16
b) Recrutement d'un suppléant à l'oustaz :	17
5. <i>Pédagogie</i>	17
a) Emploi de temps (cf. annexe 16).....	17
b) Supports de cours	17
c) Charte d'éducation (cf. annexe 10).....	18
d) Système d'évaluation et de récompense (cf. annexe 11)	18
e) Objectifs quantitatifs	19
6. <i>Personnes ressources et aménagement de la madrassah</i>	20
a) Identification et sollicitation des personnes ressources	20



b)	Location de la Dâra et aménagement	20
c)	Budget de fonctionnement et menu de la dâra	25
	Budget de fonctionnement	25
	Menu et repas de la Dâra	25
II.	COMMISSION COMMUNICATION (CF. CI-DESSUS)	25
III.	COMMISSION AUTOFINANCEMENT	26
IV.	COMMISSION FORMATION	26
V.	COMMISSION ECOLE PRIMAIRE	26
G.	CONCLUSION.....	27
H.	ANNEXES.....	28
I.	ANNEXE 1 : CAMPAGNES DE COMMUNICATION	28
II.	ANNEXE 2 : RECONNAISSANCE JURIDIQUE DE AMÂNA EN FRANCE	31
III.	ANNEXE 3 : AUTORISATION D'EXERCER AU SENEGAL.....	32
IV.	ANNEXE 4 : FORMULAIRE D'ADHESION	34
V.	ANNEXE 5 : CONVENTION DE PARRAINAGE	35
VI.	ANNEXE 6 : FORMULAIRES DE PARRAINAGE ET DE DONS	37
VII.	ANNEXE 7 : MODELES CDI ET CONTRAT DE PRESTATIONS.....	39
VIII.	ANNEXE 8 : CONVENTION DE BENEVOLAT.....	44
IX.	ANNEXE 9 REGLEMENT INTERIEUR DARA.....	46
X.	ANNEXE 10 : CHARTE D'EDUCATION	47
XI.	ANNEXE 11 : SYSTEME D'EVALUATION ET DE NOTATION	50
XII.	ANNEXE 12 CONVENTION PARENTS/AMÂNA	52
XIII.	ANNEXE 13 : COURRIER GINNDI	53
XIV.	ANNEXE 14 : COURRIER EMPIRE DES ENFANTS	54
XV.	ANNEXE 15 : GRILLE D'EVALUATION DES CANDIDATS	55
XVI.	ANNEXE 16 : EMPLOI DE TEMPS INTERNES.....	56
XVII.	ANNEXE 17 : CORRESPONDANCE MADRASSAH LA CHAPELLE	57
XVIII.	ANNEXE 18 : MAQUETTES MEUBLES DARA	58
XIX.	ANNEXE 19 : LISTE DES BIENS D'EQUIPEMENT ACQUIS A L'INAUGURATION	59
XX.	ANNEXE 20 : BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DARA	60
XXI.	ANNEXE 21 : MENU DE LA DARA	61
XXII.	ANNEXE 22 : REPARTITION DES DENREES ALIMENTAIRES NON PERISSABLES SELON LE PRIX	62
XXIII.	ANNEXE 23 : PROJET DE CONTRAT AVEC NDOYE SHOES POUR AMÂNA ESPACE SERVICES.....	63
XXIV.	ANNEXE 24 : PLAN DE FORMATION 2012	64
XXV.	ANNEXE 25: PLAN D' ACTIONS TASK FORCE AMÂNA SAKKU YIW.....	65
XXVI.	ANNEXE 26: APPEL A CANDIDATURE AU POSTE DE DIRECTEUR/INSTITUTEUR.....	66

B. Liste des tableaux

<u>Tableau 1 : Organigramme AMÂNA</u>	8
<u>Tableau 2 : La Dâra AMÂNA, à la croisée du meilleur des systèmes éducatifs sénégalais</u>	10
<u>Tableau 3 : cible de la communication AMÂNA</u>	11
<u>Tableau 4 : Salon du Bourget 2011</u>	13
<u>Tableau 5 : Parrainage et dons vs Budget de fonctionnement</u>	14
<u>Tableau 6 : Liste des internes de la madrassah</u>	15
<u>Tableau 7 : corps enseignant islamique</u>	17
<u>Tableau 8 : répartition des internes par niveau (âge)</u>	19
<u>Tableau 9 : Objectifs pédagogiques des internes</u>	19
<u>Tableau 10 : progression individuelle des internes</u>	20
<u>Tableau 11 : personnel de la dâra (hors corps enseignant)</u>	20



Le saviez-vous ?

500000 : c'est le nombre d'enfants non scolarisés au Sénégal, soit 28% de la catégorie en âge d'aller à l'école primaire.

En 2005, le taux de survie en dernière année du primaire est de 53% (UNESCO 2010).

100 à 150 000 talibés sont pris en charge dans des dâras (USAID/EDB, 2010, V. TOURE, FASTEUF).

Moyens de l'Etat limité malgré son adhésion aux programmes internationaux d'éducation : OMD, EPT... (15% seulement du budget de l'Etat, consacré à l'éducation, UNICEF, 2010)

Ressources de la diaspora peu exploitées (manque de sensibilisation et de coordination des efforts).

C. Le mot du président

Le 11 Décembre 2009 se réunissait, rue Pradier, dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, un groupe d'amis pour réfléchir sur la situation de l'enfance au Sénégal ; en particulier sur les enfants talibés et leur droit fondamental d'accéder à une santé et une éducation de qualité.

Ainsi est née AMÂNA. En se constituant en association, AMÂNA reconnaissait sa part de responsabilité dans cette injustice sociale que vivent ces enfants. Une responsabilité hélas que nombre de compatriotes sénégalais a trop tendance à mettre exclusivement sur le dos de l'Etat, des maîtres coraniques et de certains parents inconscients. Oui, ces acteurs sont responsables au 1^{er} chef. Mais sont-ils vraiment les seuls? cf. article ci-contre.

C'est sur ce terrain de la responsabilité que nous convoquons aujourd'hui tout Sénégalais, tout musulman, et tout citoyen de ce monde épris de justice et sensible à la problématique de l'enfance.

Responsabilité, c'est d'ailleurs tout le sens étymologique de AMÂNA qui renvoie à un dépôt que tout mukallaf doit préserver et sur lequel il est appelé à rendre compte.

Responsabilité, c'est sous ce signe que AMÂNA a porté sur les fonds baptismaux son projet d'ouverture d'une madrassah pilote qui répondait à un triple objectif :

- Matérialisation, par une action directe, de son engagement en faveur des enfants issus de familles défavorisées;
- Offre de services éducatifs sous le label de l'excellence et de la qualité ;
- Réhabilitation des dâra par la proposition d'un dispositif qui allie enseignement islamique, primaire et modernité.

Le 20 mars 2011, la madrassah pilote ouvrait ses portes, avec la seule contribution de personnes physiques parrains et donateurs à qui toute l'association AMÂNA, par ma voix, témoigne sa gratitude en faveur des enfants du Sénégal, nos enfants.

Puisse Allah, agréer vos œuvres et vous combler de sa Miséricorde.

Découvrez avec nous les grands moments de l'exercice 2010-2011 qui ont conduit à l'inauguration de la Dâra pilote AMÂNA.

Mor TOURE

« Les États parties respectent la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs ou autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci (...) l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention ».
(Art. 5, Convention Internationale droits de l'enfant).



D. Le mot du Secrétaire Général

Que de chemin parcouru depuis ce soir du 11 Décembre 2009 au 11 Rue Pradier à Paris !
Que d'émotion en écoutant ces enfants psalmodier leurs premiers versets, leurs premières sourates !

Le travail commence à peine, pour un chantier immense à la mesure des enjeux de la problématique. Toutefois, au regard des résultats encourageants de sa Dâra pilote, AMÂNA est résolument motivé et tenu par une obligation de résultat.

L'atteinte de nos objectifs demandera beaucoup d'efforts et de sacrifices, nous en sommes conscients. Mais nous sommes surtout conscients qu'ils ne sauraient être atteints sans la mobilisation de toutes celles et ceux qui, de près ou de loin apportent au quotidien leur soutien indéfectible à AMANA et ses enfants. Je voudrai ici les remercier du fond du cœur.

Qu'Allah (swt) dans son infinie miséricorde vous accorde ainsi qu'à toute votre famille, une belle part ici-bas et dans l'au-delà.

Le phénomène des enfants talibés au Sénégal est loin d'être résolu, mais nous sommes convaincus qu'il suffit d'une réelle volonté pour éradiquer ce fléau.

La réalité revêt parfois la forme d'un dragon effrayant qui s'évanouit dès qu'on ose le regarder en face, alors regardons ce mal en face.

« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ».

Mark TWAIN

El Hadji GUEYE



E. Mémoire

I. Qui sommes-nous ?

AMÂNA est une association à but non lucratif régie par la loi 1901. Elle a été fondée le 11 Décembre 2009 à Paris par de jeunes sénégalais résidant en France.

AMÂNA a été officiellement reconnue par les autorités sénégalaises le 05 Janvier 2011.

AMÂNA est aujourd'hui composée de 33 adhérents et de 55 parrains.

II. Nos objectifs

- Amélioration des conditions de vie et d'éducation des tâlibés du Sénégal à travers :
 - Une réhabilitation de leurs structures d'accueil (dâras) ;
 - Un accompagnement durant leur cursus académique au sein de la dâra et au delà. Une préparation à leur insertion dans la vie active à l'issue de leur formation.
- Soutien scolaire et l'éducation morale et civique des jeunes musulmans vivant en France.
- Contribution au réveil de la conscience des Sénégalais vivant sur et en dehors du territoire sénégalais quant à leur responsabilité sur le sort des enfants talibés.
- Formation et l'encadrement des membres de l'Association.
- Contribution active au débat éthique dans la société sénégalaise et partout ailleurs.

III. Notre organisation

Aujourd'hui, la structure mère d'AMÂNA est basée en région parisienne (France) et coordonne avec une antenne Régionale à Dakar (cf. fonctionnement de l'antenne régionale).

Pour la conduite de ses activités, AMÂNA dispose d'un Conseil d'Administration, qui est l'instance dirigeante de l'Association.

Le Conseil d'Administration est composé de 20 membres : 15 élus par l'Assemblée Générale (12 résidant en France et 3 autres au Sénégal) et 5 autres cooptés par les 15 élus dans la limite de 2 membres pour le Sénégal.

Le Conseil d'administration ainsi constitué nomme en son sein un Bureau Exécutif composé de 6 membres qui mettent en oeuvre les décisions et orientations prises par le Conseil même.

Pour un pilotage optimal des activités de l'Association, des Commissions ad hoc, sous tutelle du Bureau Exécutif sont créées. Ci-après les Commissions : Commission Dâra, Commission Communication, Commission Formation, Commission Ecole Primaire.



IV. Composition de nos instances

1 Membres du Bureau Exécutif

- Président : Mor TOURE, Chef de projet, Paris (France) ;
- Secrétaire Général : El Hadji GUEYE, Ingénieur en Finances ;
- Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Externes : Assane MBENGUE, ingénieur en télécommunications ;
- Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Internes : El Hadji Malick DIONGUE, Ingénieur en Informatique, Paris (France) ;
- Trésorier : Abdel Kader FALL, Ingénieur en Informatique, Paris (France) ;
- Trésorier Adjoint : Mambaye Mbaye, Agent Administratif.

2 Membres du Conseil d'Administration

- Membres du Bureau Exécutif;
- Fatimata DEME ;
- Raly DIAGNE LO ;
- Massourang DIALLO ;
- Rahmatoulaye DIALLO
- Momar DIENG ;
- Fatimatou KA ;
- Mamadou Mbagnick LY ;
- Mor NDIAYE ;
- Daouda SOW.

3 Membres de l'Antenne Régionale du Sénégal

- Représentant de l'Antenne Régionale : Mouhammadou Taha THIOYE ;
- Equipe régionale en cours de constitution ;

Malgré un bénévolat très actif de ses sympathisants au Sénégal (intendant, moniteur sportif, médecin...), AMÂNA rencontre quelques difficultés pour faire fonctionner son antenne régionale.

4 Commissions créées au 31 Décembre 2011

- Commission Dâra. Président : El Hadji Malick DIONGUE ;
- Commission Communication. Président : Abdel Kader FALL ;
- Commission Formation. Président : Mor TOURE
- Commission École Primaire. Président : El Hadji Malick DIONGUE
- Commission Autofinancement . Président : Massourang DIALLO



5 Notre organigramme

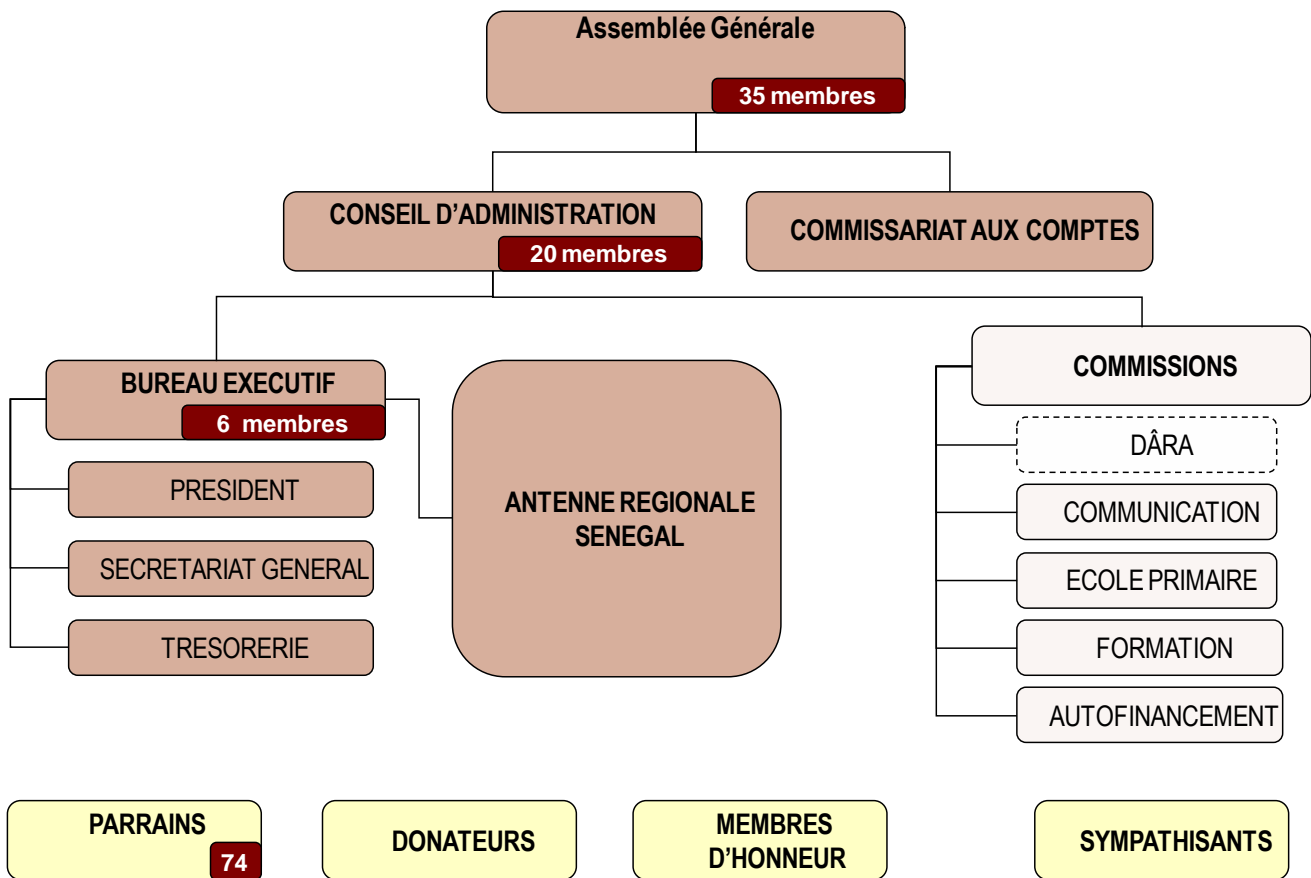


Tableau 1 : Organigramme AMÂNA

V. Contacts associatifs



1. Sakku Yiw (www.sakku-yiw.org)

Sakku Yiw Actions pour l'espoir est une association à but non lucratif créée en Août 2011. Il a pour objet de favoriser l'entraide, la solidarité et la fraternité entre les populations, par le biais de collectes de fonds, de soutien moral comme financier aux personnes en situation précaire difficile (alimentation, éducation, santé...).

Sakku Yiw et AMÂNA, depuis novembre 2011, ont constitué une task force ayant pour but le développement de synergies entre les deux associations. Plusieurs orientations ont été fixées lors de la première réunion du Groupe de Travail qui a convenu de se réunir tous les trimestres. L'annexe 25 présente la plan d'actions suite à la réunion du 31 Décembre 2011.



2. Madrassah la Chapelle (www.lamadrassah.com)



LA MADRASSAH est une association de loi 1901 qui enseigne la langue arabe et la jurisprudence islamique. Les niveaux sont au nombre de six: de la première année où les élèves apprennent à lire, à la sixième année où les élèves acquièrent des notions universitaires de grammaire et de jurisprudence.

Certaines années, une classe supplémentaire de septième niveau voit le jour.

Les cours dispensés ont lieu le mercredi, samedi et dimanche. Les élèves sont âgés au minimum de sept ans.

LA MADRASSAH avait été conçue au départ uniquement pour les enfants, cependant, de nombreux adultes ont intégré l'école, et depuis plusieurs années certaines classes leur sont réservées.

AMÂNA a sollicité par deux fois la MADRASSAH : d'abord en tant que personne ressource sur le concept de dâra qu'il souhaitait mettre en œuvre au Sénégal, ensuite pour un don de supports didactiques pour la dâra inaugurée en mars 2011.

La MADRASSAH a gracieusement offert à chaque interne de la dâra AMÂNA, y compris le corps enseignant, tous les supports de cours, de la 1^{ère} à la 6^{ème} année.

AMÂNA réitère à nouveau ses sincères remerciements à la MADRASSAH.



3. IFESI (www.ifesi.fr)

L'Institut Français d'Etudes et de Sciences Islamiques (IFESI) est un établissement d'études islamiques approfondies. Il est privé et totalement indépendant.

Il compte six départements :

- Le Département des Sciences Islamiques (DSI)
- Le Département des Sciences Islamiques à Distance (DSID)
- Le Département de la Langue Arabe (DLA)
- Le Département du Saint Coran (DSC)
- Le Département de l'Arabe pour les Enfants (DAE)
- Le Département de la Finance Islamique (DFI)

AMÂNA ne peut être assez reconnaissant envers l'IFESI qui a été le réceptacle d'où à germé l'idée d'une nécessité de poser des actes forts pour la réhabilitation des dâras au Sénégal. Des membres fondateurs ainsi que quelques membres du conseil d'administration de AMÂNA poursuivent en effet leurs études à l'IFESI.

4. Juste 5 euros

Juste 5 euros est une association qui a pour but de collecter des fonds en faveur de projets humanitaires.

En 2011, AMÂNA a procédé à la distribution de colis alimentaires (denrées alimentaires, mouton de l'aïd) à des familles dans le besoin, colis entièrement financés par Juste 5 euros.

La même année, AMÂNA a reçu un don de 3 PC et d'un scanner en faveur des enfants de la madrassah.

Il est à signaler également les dons financiers ponctuels effectués à titre personnel par des membres fondateurs de l'association.

AMÂNA remercie chaleureusement Juste 5 euros pour tout le soutien financier et logistique apporté.

5. Humanitaire

AMÂNA n'a pas été insensible à la catastrophe humanitaire qui a secoué en 2011 la Corne de l'Afrique. En août 2011, les membres de AMÂNA ont été sollicités pour venir en aide au 3,7 millions de Somaliens menacés de famine alors. La somme collectée n'a pu être livrée à temps. Le conseil d'administration statuera prochainement sur ce point.



F. Le projet madrassah

Une vraie école d'excellence, qui allie à la fois exigences de modernité et capitalisation sur les systèmes éducatifs en vigueur au Sénégal, tel était le pari de l'association pour ouvrir sa dâra pilote.

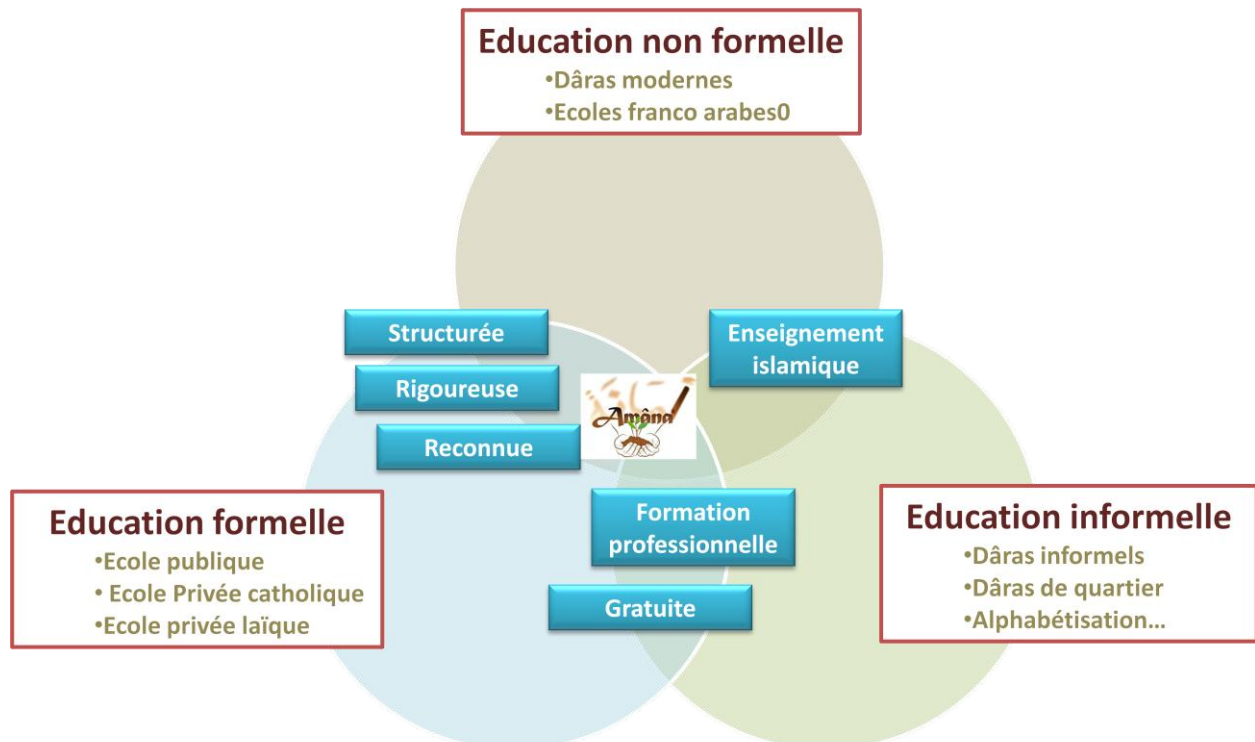


Tableau 2 : La Dâra AMÂNA, à la croisée du meilleur des systèmes éducatifs sénégalais

Il aura fallu 14 mois pour réaliser cet objectif, sous la houlette de la Commission Dâra.

La dâra pilote prend en charge des enfants défavorisés âgés de 5 à 7ans avec l'objectif, avant leur 13ème année, de leur faire mémoriser le Coran et leur faire passer le concours d'entrée en sixième.

I. La Commission Dâra

Cette commission ad hoc s'est constituée dès les premières heures de l'association dans le seul objectif d'ouvrir une madrassah d'excellence en un an. Tâche pour le moins ardue pour une association sans moyen et avec à peine 10 membres alors.

La force de la Commission Dâra a résidé dans son organisation en chantiers structurés et très bien coordonnés :

- Identification des livrables associés à chaque chantier et planification des dates de livraison ;
- Désignation de responsables de chantiers sous la responsabilité du président de la Commission
- Réunions hebdomadaires de suivi d'avancement des chantiers pilotées par le président de la Commission

Les chantiers suivants ont été constitués dans la Commission Dâra

- Communication et financement
- Recrutement des internes
- Recrutement des enseignants
- Pédagogie
- Juridique
- Personnes ressources et Aménagement de la madrassah



1. Chantier Communication et Financement

Parce que toutes les actions de AMÂNA étaient concentrées sur l'ouverture de l'école pilote, nous avons rattaché à la Commission Dâra, la Commission Communication.

a) Communication

Ce chantier a défini une stratégie de communication bâtie autour de quatre contraintes :

- Un démarchage progressif des personnes selon la population ciblée ;
- Une sensibilisation de chaque acteur sur sa part de responsabilité
- Une communication au rythme de l'avancement des chantiers de la Commission Dâra
- Une communication exclusivement orientée vers les personnes physiques

Cible de la communication

- Entourage proche des membres
- Musulmans sénégalais
- Sénégalais de toutes confessions
- Toute personne sensible à la problématique des enfants

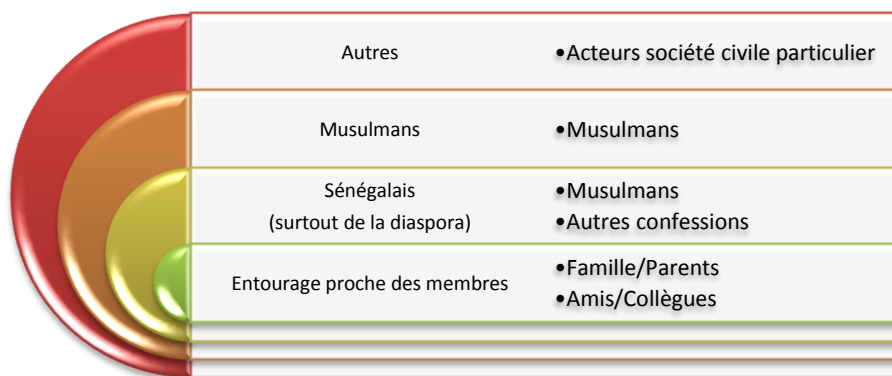


Tableau 3 : cible de la communication AMÂNA

Responsable avant tout

L'originalité de la démarche ici a consisté à solliciter chaque membre de l'association pour sensibiliser son entourage proche : conjoint, parents, amis... Sensibilisation sur le sort des enfants tâlibés, mais aussi et surtout, sur le projet de construction d'une madrassah pilote.

Cette démarche était nécessaire pour deux raisons au moins :

- elle était le gage d'une assomption de la responsabilité de chaque membre. Charité bien ordonnée, commence bien par soi ;
- cette démarche était nécessaire surtout car nous ne pouvions nous permettre de solliciter des tiers sur un projet (un concept) alors que des structures existantes peinaient déjà à fonctionner au Sénégal.



Campagne de communication

Toute la stratégie de communication a été déployée en parallèle de l'avancement des chantiers de la Commission Dâra, avec la contrainte forte de ne jamais solliciter ni des personnes morales, ni des personnes physiques en dehors de l'entourage immédiat.

Moyens utilisés

- Mailing : Jusqu' à l'inauguration de la madrassah pilote, 3 campagnes de communication à destination exclusive de l'entourage proche des membres ont été lancées aux dates suivantes :
 - 15 avril 2010
 - 09 février 2011
 - 22 mars 2011

Voir les communications en annexe 1

- Rencontres physiques
 - Organisation d'un match de football suivi de barbecue à Vincennes pour sensibiliser les anciens étudiants sénégalais au Maroc
- Autres moyens laissés à la discrétion du membre selon l'affinité qu'il a avec le contact : téléphone, entretien physique, rencontre à la mosquée...

- Salon international musulman du Bourget :

Le 27 avril 2011: soit un mois après l'inauguration de la madrassah, AMÂNA participait pour la 1^{ère} fois à la Rencontre Annuelle des musulmans de France, au salon international du Bourget.

Cette expérience fut bénéfique à plus d'un titre :

- Rencontre avec d'autres acteurs du monde associatif musulman
- Exposition et présentation de nos activités pendant 3 jours durant
- Cooptation de nouveaux parrains : à l'inauguration de la madrassah, AMÂNA était déficitaire de 20% de son budget de fonctionnement, déficit résorbé avec les nouveaux parrains enregistrés au Bourget même et certains qui se sont manifestés par la suite, grâce aux prospectus distribués sur place.



Ci-après quelques moments inoubliables de cette journée



Tableau 4 : Salon du Bourget 2011

Le salon du Bourget 2011 aura été la première communication lancée en dehors de l'entourage proche des membres de l'association. Ce moment a coïncidé avec la publication du site web de l'association : www.senamana.com

- Site web

Lancé en avril 2011, le site a dû mal à être actualisé, faute de disponibilité de ressources et de maîtrise de la technologie.

Quelques pages restent à être implémentées, personnalisées : accès privés membres et parrains, don en ligne.

La Commission Communication travaille en priorité aujourd'hui sur ce sujet.



b) Financement

Il s'est agi dans ce chantier :

De répertorier dans un premier temps les contacts de l'entourage proche de chaque membre, à commencer par le membre lui-même ;

De rebondir sur le mail de la première campagne de communication afin de recueillir auprès du contact une promesse de parrainage ou de don.

Au 31/12/2010, soit 8 mois après la première campagne de communication, AMÂNA comptait 45 parrains, tous cooptés dans l'entourage proche des membres.

Leur parrainage représentait à date, près de 65% des besoins estimés de fonctionnement de la future Dâra.

Les fonds issus du parrainage financent exclusivement les besoins directs de la madrassah.

Toute autre action menée par l'association (communication, manifestation, publipostage, conception site web, tractage...) est financée par la caisse de l'association alimentée par les frais d'adhésion des membres et des cotisations exceptionnelles de membres selon le besoin.

Le tableau ci-dessous présente un état du budget de fonctionnement de la madrassah et des parrainages reçus.

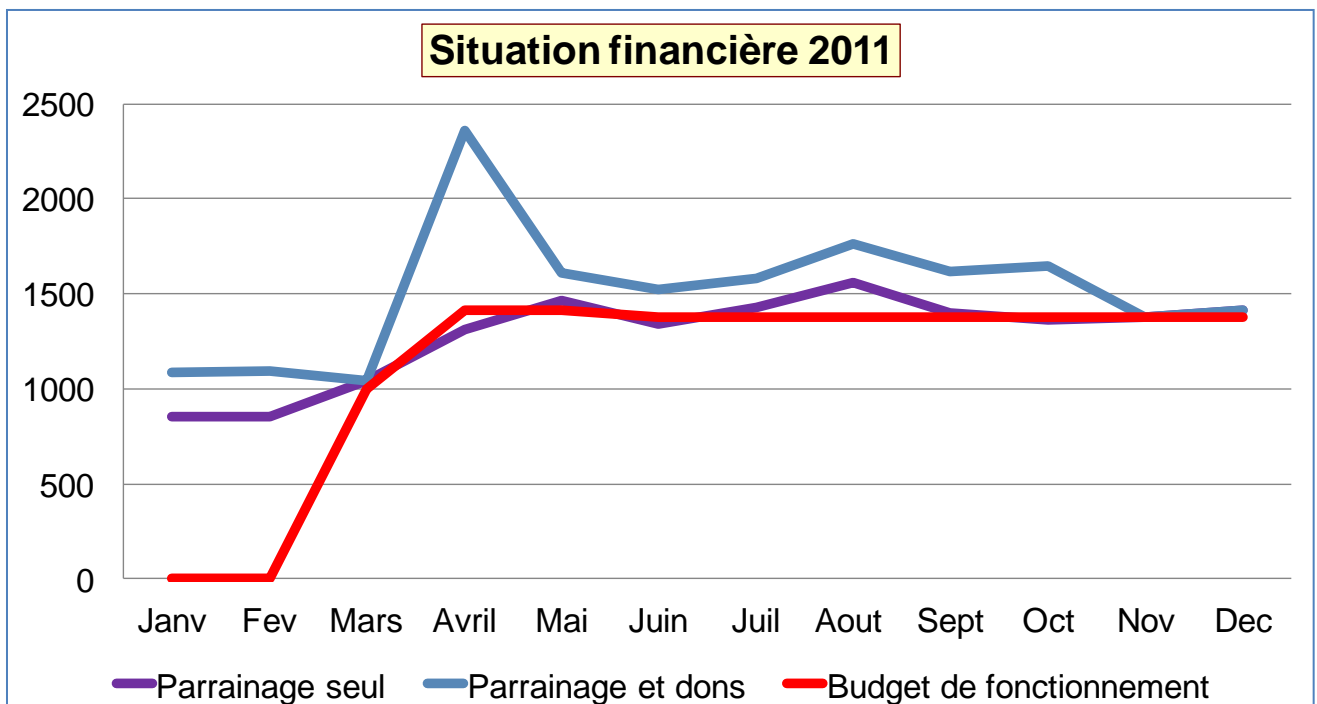


Tableau 5 : Parrainage et dons vs Budget de fonctionnement



2. Juridique

Très structurant, ce chantier aura permis d'officialiser notre reconnaissance juridique :

- Reconnaissance juridique en France : Association loi 1901 – Annonce n° 1443 parue au Journal Officiel du 30 Janvier 2010 - Déclaration à la Sous Préfecture de Meaux (cf. annexe 2).
- Autorisation d'exercer au Sénégal par arrêté ministériel. Arrêté du ministère de l'intérieur n° 000181 en date du 05 janvier 2011 (cf. annexe 3)

Le chantier juridique a d'autant plus été structurant pour l'association qu'il a travaillé en 2011 à la mise sur pied de tous les documents administratifs et contractuels de AMÂNA :

- Formulaire d'adhésion,(cf. annexe 4)
- Convention de parrainage (cf. annexe 5)
- Formulaire de parrainage et de dons ,(cf. annexe 6)
- Modèles CDI contrat de prestations ,(cf. annexe 7)
- Convention de Bénévolat (cf. annexe 8)
- Règlement Intérieur Dâra (cf. annexe 9)
- Charte d'éducation (cf. annexe 10)
- Système d'évaluation et de notation (cf. annexe 11)
- Convention Parents/AMÂNA (cf. annexe 12)

3. Recrutement des internes

Chantier très sensible car sans aucune expérience de la gestion d'une dâra, aucun parent n'allait accepter a priori de nous confier son enfant.

Après les premiers ateliers d'identification du profil des futurs internes

(recrutement de 12 enfants âgés de 4 à 6 ans, issus de familles défavorisées et dont les parents s'impliquent un minimum dans l'éducation), AMÂNA s'est rapproché de structures spécialisées dans l'accueil provisoire d'enfants en situation sociale précaire : tâlibés, orphelins, enfants battus ou en rupture familiale...

- 06 Août 2010 : courrier postal + mail au centre Ginddi (cf. annexe 13) ; courrier sans suite.
- 06 août 2010 : courrier à l'Empire des enfants (cf. annexe 14). Réponse mail d'encouragement de l'Empire des enfants, sans suite.

Sans réponse satisfaisante suite à nos sollicitations, AMÂNA s'est rapproché de Oustaz Dème, maître coranique (mu'allim) de bonne renommée à Dakar et banlieue qui nous a mis en contact avec des parents qui accepteront au final d'intégrer leurs enfants dans le programme. Ils étaient 10 à ce moment là. Ce nombre fut complété par deux enfants de l'oustaz principal recruté (cf. chantier Recrutement enseignant)

Le tableau ci-dessous dresse le profil des internes

N°	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse actuelle	Autorité parentale	Photo
1	DANFA	Lamine					
2	FAYE	Alioune					
3	GAYE	Cheikh					
4	GUEYE	Baye Modou					
5	KA	Mouhammadou					
6	NDIAYE	Bara					
7	NDIAYE	Cheikh					
8	SAGNA	Saïd					
9	SANE	Moussa					
10	SECK	Mouhammed					
11	THIAM	Baye Cheikh					
12	THIAM	Mouhammed					

Tableau 6 : Liste des internes de la madrassah



a) Constitution du dossier de l'interne.

Il est constitué de 3 éléments :

Dossier médical :

Fin janvier début février 2011, sur recommandation de Dr NIANG Khadim (médecin bénévole de la madrassah, cf. chantier personnes ressources), tous les internes ont été examinés par un pédiatre (Dr...). A l'issue de l'examen, des ordonnances furent prescrites et des analyses complémentaires effectuées sur certains enfants.

Aujourd'hui, Dr NIANG a introduit AMÂNA auprès du Dr Latyr, responsable de la polyclinique sociale de Guédiawaye qui consulte aujourd'hui gratuitement les internes à chaque sollicitation.

A moins de 10 km de la Dâra, Dr Latyr tient une polyclinique privée. Les internes y sont consultés gracieusement.

Reste toutefois la problématique d'une mutuelle pour la Dâra.

Dossier pédagogique

A l'inauguration de la madrassah, il est tenu un dossier pédagogique sur chaque interne. Ce dossier trace :

- La progression de chaque interne ;
- Les appréciations et évaluations de l'enseignant.

Dossier administratif

Ce dossier se compose de toutes les pièces administratives de l'interne : pièce d'identité, attestation des parents, extraits de naissance ou toute autre pièce de cet ordre.

Il faut noter ici la difficulté de tenir à jour les dossiers administratif et pédagogique faute de ressource habilitée. AMÂNA mettra en œuvre sur 2012 les moyens nécessaires pour assurer la bonne gestion du dossier de l'interne.

4. Recrutement des enseignants

Ce chantier constitue une des briques les plus structurantes du projet d'une madrassah d'excellence. En effet, qui plus que l'éducateur, l'instructeur, pouvait mieux garantir la qualité de l'enseignement dispensé ainsi que la bonne prise en charge des internes ?

A l'issue de quelques ateliers internes, il s'est dégagé les 2 besoins suivants :

a) Recrutement d'un oustaz principal sur 4 critères essentiellement :

- Disponibilité à temps plein dans la madrassah (instruction + éducation continues)
- Situation matrimoniale : marié, et avec moins de 4 enfants à charge ;
- Âge : il devait être relativement jeune (- de 40 ans) ;
- Excellente maîtrise du Coran ;
- Bonne expérience dans la gestion de Dâra.



b) Recrutement d'un suppléant à l'oustaz :

- Celui-ci devait avoir également une parfaite maîtrise du coran, être plus jeune que l'oustaz principal (- de 30 ans), idéalement célibataire.
- Ce oustaz devra remplacer l'oustaz principal en cas d'indisponibilité (jours de repos, contraintes exceptionnelles...). Il devra aussi avoir comme mission de surveiller les enfants la nuit.

Pour matérialiser ces besoins, une grille de notation fut proposée pour évaluer les potentiels candidats (cf. annexe 15) sur les critères ci-dessus et d'autres encore.

En nous mettant en contact avec des personnes ressources, 6 profils nous ont été proposés ; au final, nous avons retenu ceux-ci :

Nom	Prénom	Fonction	Date de recrutement
THIAM	Mouhammed	Oustaz principal	Mars 2011
GUEYE	Mouhammed	Oustaz secondaire	Mai 2011

Tableau 7 : corps enseignant islamique

Au 31/12/2011, seul le corps enseignant « section islamique » officie. En effet, nous rappelions plus haut que depuis l'inauguration de la madrassah le 20 mars 2011 et jusqu'au 31/12/2011, seul était dispensé l'enseignement islamique (coran, arabe et morale).

Le recrutement du corps enseignant primaire (directeur/instituteur) interviendra au premier semestre 2012.

5. Pédagogie

L'idée de ce chantier était de proposer au corps enseignant des outils, supports et méthodes d'enseignement éprouvés, et dans la perspective de la recherche de qualité dans l'éducation dispensée.

Les dispositifs suivants furent proposés ; certains ayant du mal, à être mis en œuvre aujourd'hui :

a) Emploi de temps (cf. annexe 16)

Tout d'abord, il convient de signaler que conformément aux recommandations des personnes ressources consultées, AMÂNA a opté sur la période d'Avril 2011 à Octobre 2012 de dispenser exclusivement les sciences islamiques (arabe, coran, adab, morale...) aux internes. L'intégration de l'emploi de temps du cursus « école primaire » interviendra à compter d'Octobre 2012.

Ceci dit, l'emploi de temps aujourd'hui en vigueur a été confectionné à la lumière de la sunnah prophétique, de l'expérience de dâras modernes et traditionnels, de recommandations de l'académie nationale de médecine (France) sur le rythme biologique de l'enfant.

b) Supports de cours

AMÂNA a sollicité en France dès Avril 2010 (cf. annexe 17) la Madrassah de la Chapelle (<http://www.lamadrassah.com/>) qui, au delà des conseils et orientations prodigués, a généreusement fourni tous les supports d'enseignement islamique nécessaires à chaque interne durant tout son cursus.

Lesdits supports se sont accompagnés du programme d'enseignement de la madrassah la Chapelle, programme bien entendu adapté par AMÂNA suivant l'âge de ses internes et leur nombre d'heures d'enseignement (cf. annexe 16).



c) Charte d'éducation (cf. annexe 10)

Dans le souci d'une harmonisation des modes d'éducation propres aux intervenants au sein de la Dâra, l'association AMANA a édité une charte afin d'identifier les lignes directrices d'une éducation saine et fructueuse.

Cette charte s'inscrit directement dans l'esprit de la Convention internationale des droits de l'enfant, en reconnaissant la responsabilité de la communauté dans l'éducation de l'enfant, tout en respectant sa coutume et sa religion¹.

La Dâra AMANA, implantée au Sénégal, respecte les coutumes locales en conformité avec le bien-être de l'enfant, et la religion majoritaire : l'Islam.

Notre charte s'inspire :

- De la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- De la Charte Africaine des droits et du bien être de l'enfant ;
- De différents ouvrages islamiques portant sur la Famille, et l'Education de l'enfant musulmans à la lumière du Noble Coran et de la Tradition prophétique.

d) Système d'évaluation et de récompense (cf. annexe 11)

AMÂNA a mis en œuvre un véritable outil de motivation des internes et de suivi général de leur progression. Cet outil est mis à la disposition de l'enseignant principal qui le remplit et en fait une restitution à la fin de chaque semaine, par voie orale puis par affichage.

Les internes sont évalués et primés chaque semaine suivant 5 critères :

- La propreté
- La progression
- La discipline
- La solidarité
- L'esprit de groupe

Bien entendu, le dispositif mis en œuvre ne saurait se substituer aux évaluations individuelles et contrôles de connaissance effectués par le corps enseignant pour tester l'avancement de l'interne.

Il permet plutôt d'orienter les Conseils pédagogiques ainsi que les carnets d'appréciation. Il permettra surtout d'éviter à en arriver à taper ou violenter l'interne pour le sanctionner.

Aujourd'hui, quoi que ces instruments existent déjà, l'association a du mal à les mettre en œuvre faute de ressource compétente disponible au Sénégal (difficulté de management du bénévolat).

Des pistes sont envisagées avec notamment le recrutement du directeur de l'école primaire qui aurait en outre pour tâche de veiller au respect et à l'application des procédures élaborées.

¹ Art. 5 et 14 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant



e) Objectifs quantitatifs

D'un commun accord avec le corps enseignant et conformément à l'objectif de maîtrise du Coran par les internes avant leur 13^{ème} printemps, 3 groupes d'élèves ont été définis en fonction de leur âge. Ci-après, la répartition des groupes

GROUPE A (7ans et plus)			GROUPE B (5 et 6ans)			GROUPE C (moins de 5 ans)		
N°	Nom	Prénom	N°	Nom	Prénom	N°	Nom	Prénom
1	DANFA	Lamine	1	GAYE	Cheikh	1	FAYE	Alioune
2	NDIAYE	Cheikh	2	GUEYE	Baye Modou	2	NDIAYE	Bara
3	SAGNA	Saïd	3	KA	Mouhammadou	3	THIAM	Baye Cheikh
4	THIAM	Mouhammed	4	SANE	Moussa			
			5	SECK	Mouhammed			

Tableau 8 : répartition des internes par niveau (âge)

Les objectifs annuels suivants ont été assignés à chaque groupe

Année scolaire	Groupe	Objectifs à atteindre au 30 mars 2012	Situation au 31 décembre 2011	Situation au 07 mars 2012	% réalisé
1 ^{ère} année	Groupe A	Lecture Ecriture 3 hizbs	Lecture Ecriture (75%) 3 hizbs	Lecture Ecriture 5 hizbs	100% 75% 166%
	Groupe B	Lecture Ecriture 2 Hizbs	Lecture (100%) Ecriture (75%) 2 Hizbs (100%)	Lecture Ecriture (75%) 3 hizbs	100% 75% 150%
	Groupe C	Lecture Ecriture	Lecture (50%) Ecriture (50%)	Lecture (65%) Ecriture (50%)	65% 50%

Tableau 9 : Objectifs pédagogiques des internes

Globalement, les objectifs annuels ont été atteints après 8 mois de présence effective des internes dans la madrassah.

Toutefois, des disparités sont notées entre élèves au sein d'un même groupe, ce qui conduira très probablement à la recomposition même des groupes.

Par ailleurs, une attention particulière devra être portée sur l'écriture. En effet, malgré des supports pédagogiques de qualité (cours la Madrassah de la Chapelle, en France), il faudra accompagner l'oustaz principal dans la démarche. Jusque là, les élèves n'utilisaient que les ardoises. Il faudra les habituer progressivement à l'usage des cahiers (brouillon/exercice, roulement, devoir...).

L'accompagnement de l'oustaz est un argument supplémentaire pour recruter assez tôt le directeur de l'établissement AMÂNA.



Le tableau ci-dessous présente une progression individuelle des élèves Au 07 mars 2012.

Nom	Prénom	HIZB 60		HIZB 59 Naba		HIZB 58 Jinn		HIZB 57 Mulk		HIZB 56 Jumu'ah		Commentaires au 07 mars 2012
		début	fin	début	fin	début	fin	début	fin	début	fin	
DANFA	Lamine			06-déc	09-janv	10-janv	12-févr	14-févr				07 MARS TALAQ
NDIAYE	Cheikh			06-déc	09-janv	10-janv	12-févr	14-févr				07 MARS TALAQ
SAGNA	Said			06-déc	09-janv	08-janv	12-févr	14-févr				07 MARS TALAQ
THIAM	Mouhammad			10-déc	22-janv	24-janv						07 MARS LUI RESTE MURSALAT
KA	Mouhammad			10-déc	22-janv	24-janv	25-févr	27-févr				07-mars
SECK	Mouhammad	25-janv	27-janv									Takwir
SANE	Moussa	25-janv	27-janv									Takwir
FALL GAYE	Cheikh	25-janv	27-janv									Takwir
GUEYE	Baye Modou	25-janv	27-janv									Abasa
THIAM	Baye Cheikh											FIRI IDJ en cours
FAYE	Alioune											Problème fér idj
NDIAYE	Bara											FIRI IDJ FATIHA

Tableau 10 : progression individuelle des internes

6. Personnes ressources et aménagement de la madrassah

Ce chantier a conduit 3 principales activités depuis sa constitution jusqu'à l'inauguration de la madrassah le 20 mars 2011.

a) Identification et sollicitation des personnes ressources

L'idée ici était de trouver des ressources locales, bénévoles ou salariées, en dehors du corps enseignant, afin d'aider au fonctionnement quotidien de la madrassah. Les profils suivants ont été recrutés :

Nom	Prénom	Profil/Rôle	Statut Bénévole/Salarié
THIAM	Mouhammed	Oustaz principal	Salarié
GUEYE	Mouhammed	Oustaz secondaire	Salarié
	Amy	Ménagère	Salarié
DEMBELE		Boy	Salarié
DIEME		Lingère	Salarié
NIANG	Khadim	Médecin	Bénévole
DIAGNE	Caroline	Intendante	Bénévole
DIAGNE	Ousseynou	Moniteur sportif	Bénévole
	Daado	Gouvernante (yaayou dâra)	Bénévole

Tableau 11 : personnel de la dâra (hors corps enseignant)

Les missions et rôles de chacun sont consignés dans le Règlement Intérieur de la madrassah (cf. annexe 9).

Ce règlement intérieur s'adresse par ailleurs à toute autre personne : parent d'élève, sympathisant, visiteur, dès lors qu'il franchit les locaux de la madrassah.

b) Location de la Dâra et aménagement

Les critères suivants étaient recherchés pour l'internat qui devait servir à la fois d'habitation aux internes et à l'enseignant principal et sa famille :

- Immeuble en bon état ;
- D'une valeur locative mensuelle inférieure à 250 000F ;
- De préférence localisé en banlieue calme, pas trop loin de la demeure de l'intendante.

Au final, nous avons trouvé un immeuble neuf d'un étage à la cité Sofa, GUEDIWAYE. L'immeuble est composé au rez-de-chaussée comme au premier :

- D'une suite parentale (grande chambre + salle de bains + WC)
- D'un salon
- De deux chambres
- D'une cuisine
- D'une toilette
- D'une douche.



Ci-après, quelques photos de la Dâra AMÂNA (Cf. annexe 18)

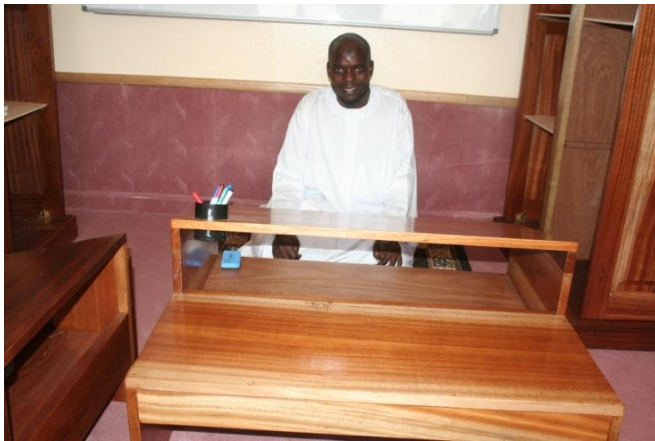


Dans un souci de qualité et de confort, il a été passé commande auprès d'un menuisier des meubles suivants, conçus et pensés pour le seul besoin de la dâra (cf. annexe 19) :

- 6 lits superposés
- 4 armoires à 4 battants
- 12 pupitres pour chaque interne et un pupitre pour l'enseignant
- 2 bibliothèques









Les meubles en question sont construits en bois rouge massif.

La liste des autres biens d'équipement acquis à l'inauguration de la madrassah est présentée dans l'annexe 20.

A noter également que les élèves disposent chacun de 3 uniformes :

- Chemise blanche + short kaki (couturier, sur mesure)
- Chemise bleu ciel avec pantalon bleu marine (couturier, sur mesure)
- Qamis qatari blanc

Il était prévu d'apposer des écussons AMANA sur chaque uniforme. Nous prévoyons ce point lors du renouvellement des uniformes.



c) Budget de fonctionnement et menu de la dâra

Budget de fonctionnement

L'annexe 21 présente un budget de fonctionnement de la madrassah ; y sont détaillées charges fixes et variables.

Concernant les salaires, il est à noter qu'ils ne sont pas déclarés. Il est prévu sur 2012 de définir un contrat de prestations ou un CDI avec les enseignants, de préférence au même moment que le recrutement du personnel de l'école primaire.

Menu et repas de la Dâra

Quant au menu, il est équilibré et prend en compte les réalités locales. L'annexe 22 en donne un aperçu.

Il faut noter toutefois que suivant la saison et la disponibilité des denrées, le menu peut légèrement être adapté.

Dans le souci de faire participer les populations locales à la prise en charge financière de la Dâra, nous avons proposé une répartition des denrées non périssables selon le prix pour des dons en nature (cf. annexe 23).

Cette proposition permet à chaque personne quelle que soit sa situation, de s'investir pour la Dâra (à partir de 1€ par exemple).

Au delà, c'est surtout une alternative que nous offrons à ces nombreux donateurs locaux qui bien souvent, offrent généreusement des plats préparés (que malheureusement, nous ne pouvons accepter, pour des raisons d'hygiène, et de non-conformité au menu en vigueur).

Mais c'est surtout un moyen de détourner ces bonnes volontés qui préparent souvent des mets finis à la Dâra en leur proposant plutôt des dons en nature.

II. Commission Communication (cf. ci-dessus)

Depuis l'inauguration de la madrassah, le chantier Communication et Financement est devenu une commission indépendante qui assure la communication externe dans la droite ligne de la stratégie énoncée plus haut.



III. Commission Autofinancement

Cette commission activée en Septembre 2011 a une importance capitale dans la pérennité de la madrassah. En effet, elle a pour mission de permettre à AMANA à horizon 2015 d'atteindre une indépendance financière à travers des activités génératrices de revenus.

Pour 2012, AMÂNA compte autofinancer 25% de son budget de fonctionnement.

Ci-dessous, la feuille de route adoptée en Août 2011 par le Conseil d'administration.

Aujourd'hui, la Commission autofinancement a monté le projet AMÂNA Espace Services qu'elle compte dérouler dès le 2^{ème} trimestre 2012 (cf. annexe 23).

Le projet AMÂNA Espace Services, un partenariat avec Ndoye Shoes, projette sur 2012 de couvrir 1/4 du budget de la Dâra.

Toutefois, un investissement de 4200€ (2,75 millions de FCFA) est nécessaire pour sa mise en œuvre.

IV. Commission Formation

La commission Formation, activée en Septembre 2011, a déroulé une feuille de route 2012 autour de 2 programmes :

- Formation profane : soutien scolaire, éthique, actualité...
- Formation en sciences islamiques

Les formats de formation envisagés sont : l'e- learning, les thés débat, les conférences...

Les formations sont destinées aux membres de AMÂNA et à ses sympathisants : bénévoles, parrains...

Le plan de formation approuvé par le conseil d'Administration en Août 2011 est disponible en annexe 24.

V. Commission Ecole primaire

A l'instar de la Commission Dâra qui avait pour objet l'inauguration de la madrassah, cette commission a pour but l'ouverture d'une école primaire à la rentrée scolaire 2012-2013.

Des ateliers de travail ont été organisés avec deux inspecteurs de l'éducation nationale à la retraite (Messieurs Sène et Wane) ainsi qu'avec l'inspection des dâra à l'éducation nationale (M. Mbaye).

Un format de prestations a été conclu fin février 2012 avec les deux inspecteurs qui nous accompagneront sur 2 dossiers :

- Recrutement du personnel de l'enseignement primaire
- Obtention d'un Agrément de l'éducation nationale pour exercer un enseignement primaire.

L'annexe 26 présente l'appel à candidature au poste de directeur/instituteur.

D'autres prestations seront à définir avec les inspecteurs de l'éducation nationale ci-contre cités à la fin de leur mission : consolidation d'un emploi de temps qui allie enseignement islamique & primaire, inspection régulière de l'établissement...



G. Conclusion

La dâra pilote AMÂNA inaugurée le 20 Mars 2011 constitue assurément une petite contribution au vaste chantier de l'éducation des enfants au Sénégal.

Toutefois, ce projet pilote se singularise par son ambition de former gratuitement des enfants issus de familles défavorisées à la mémorisation complète du Coran et à leur passage en 6^{ème} avant leur 13^{ème} printemps. Le tout, sous la bannière de l'excellence et de la qualité.

Aujourd'hui, près d'un an après l'ouverture de la structure, les résultats obtenus restent globalement satisfaisants. Toutefois, quelques ajustements sont nécessaires pour un meilleur pilotage de la Dâra notamment par l'antenne régionale.

Par ailleurs, et conformément à ses objectifs, AMÂNA a souscrit des prestations avec des techniciens de l'éducation pour débiter à partir de la rentrée scolaire 2012-2013 l'enseignement du cursus primaire. A compter de cette date, les conditions d'extension de la structure pourront être envisagées et une nouvelle stratégie de communication mise en œuvre.

La Dâra aujourd'hui est essentiellement financée par le parrainage de personnes physiques. Afin d'assurer une pérennité des activités toutefois, il a été créé à la rentrée 2011 la Commission Autofinancement. Comme son nom l'indique, cette commission se propose de financer totalement la dâra par des activités génératrices de revenus à horizon 2015. Le projet « AMÂNA Espace Service » prévoit sur 2012 un autofinancement à hauteur de 25% du budget de fonctionnement de la dâra.

Au delà de la madrassah pilote, AMÂNA, avec l'association Sakku Yiw, a constitué un groupe de travail qui se réunit tous les trimestres pour réfléchir sur les synergies à mettre en œuvre notamment pour réhabiliter les dâras au Sénégal :

- Elaboration d'une charte d'éducation à destination des dâras ;
- Soutien moral et financier aux dâras dans le besoin ;
- Lobbying auprès de l'Etat sur la reconnaissance et l'aide aux dâras modèles...

Autant de projets qui nous mobilisent encore comme aux premières heures sur 2012 où nous vous donnons rendez-vous à la fin de l'année pour un nouveau bilan.



H. Annexes

I. ANNEXE 1 : Campagnes de communication

Un constat...

500 000. C'est le nombre d'enfants aujourd'hui non scolarisés au Sénégal, soit 28% de la catégorie en âge d'aller à l'école primaire¹.

Aux côtés de l'Etat pourtant, organismes internationaux, partenaires au développement et acteurs locaux se mobilisent pour réduire cette injustice sociale. En 2000, le forum de Dakar sur l'Education Pour Tous (EPT) sous l'égide de l'UNESCO se prononçait déjà pour un taux de scolarisation de 100% des enfants en 2015.

Si quelques progrès ont été enregistrés toutefois, notamment dans le domaine de l'éducation officielle², on ne peut que regretter la limite des politiques menées par l'Etat autour de l'enseignement parallèle (non formel et informel), dernier refuge pour les enfants issus des couches sociales les plus défavorisées mais aussi pour les jeunes en situation d'échec scolaire³. Parmi cette population vulnérable, les tâlibés⁴, cible première des actions de l'Association AMÂNA.

AMÂNA, un objectif...

Créée en janvier 2010, la jeune Association compte en effet participer activement à la défense du droit fondamental de l'enfant à l'éducation, à la santé, à la sécurité, et au bien être de manière générale.

A ce titre, AMÂNA poursuit entre autres missions la création de structures d'enseignement (Dâras) aux normes pour accueillir les enfants défavorisés et en âge d'aller à l'école. Objectif : leur inculquer une éducation morale et islamique, mais aussi, leur dispenser une éducation civique et un enseignement primaire de qualité, gages premiers de leur autonomie et plus tard, de leur réussite sociale, professionnelle.

« Apprendre pendant le jeune âge, c'est comme graver sur du marbre. En effet, rien ne s'enracine plus fortement dans l'esprit que ce qu'on a appris dans son enfance : tout le reste se construira là-dessus ».

Ibn Khaldun

Un plan d'actions, un dépôt, une responsabilité...

Un projet certes ambitieux, mais qui ne peut se réaliser sans votre soutien, votre participation. Plus qu'à une œuvre caritative, nous vous interpelons tous, (et en premier chef vous Sénégalais) sur votre devoir citoyen, moral, humain de contribuer à la jouissance pleine des enfants à leurs droits fondamentaux.

« Si tu veux connaître les valeurs morales d'une société, il faut interroger comment elle traite ses enfants » Von Dietrich

Concrètement, AMÂNA a lancé le projet d'ouverture d'une Dâra pilote pour prendre en charge des enfants défavorisés âgés de 5 à 7ans avec l'objectif, avant leur 13^{ème} année de leur faire mémoriser le Coran et leur faire passer le concours d'entrée en sixième. Ce pilote permettra à terme de mesurer les conditions d'extension de la Dâra.

Un pré requis, votre soutien...

Pour le bon déroulement du pilote, nous en appelons à votre soutien, et vous proposons de devenir membre de AMÂNA et/ou parrain de la Dâra.

Nous joignons à ce mail les Statuts, le Règlement Intérieur de AMÂNA, ainsi que les formulaires d'adhésion. Merci de bien vouloir les remplir et nous les retourner par voie postale ou électronique.

En espérant vous compter bientôt parmi nous, nous vous prions de relayer cette communication auprès de votre entourage et nous tenons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Ensemble, pour le droit à l'éducation pour tous !!!

Le Bureau Exécutif de l'Association AMÂNA

¹Rapport Mondial de Suivi de l'Education pour Tous. UNESCO, 2010.

²En 2007 par exemple, le Taux Net de Scolarisation (TNS) au primaire a atteint 72% contre 50% en 1999. Un résultat attribuable en partie grâce au PDEF (Programme de Décennal de l'Education et de la Formation pour tous), programme mené par l'Etat Sénégalais en réponse aux objectifs fixés en 2000 par le forum de Dakar sur l'EPT.

³Selon les Données sur le Dénouement et la Marginalisation en Education (DME, nouvel outil de mesure du niveau en éducation), 80% des jeunes de 17 à 22 ans vivant dans les milieux défavorisés souffraient en 2005 de « pauvreté éducative » (scolarité < 4ans).

⁴Désigne ici tout enfant apprenant le Coran dans une structure d'enseignement dédié (Dâra), mais aussi tout enfant mendiant la journée pour subvenir à ses besoins et/ou à ceux de ses parents ou tuteurs. Selon le dernier rapport du Cabinet Emergence Consulting commandité par le projet USAID/EDB, il y aurait 100000 enfants dans les Dâras dont 43% s'adonnent à la mendicité en parallèle de leur apprentissage du Coran.



Bonjour,

Cher parrain, cher donateur,

le 15 Avril 2010, l'Association AMANA lançait sa première campagne de communication pour solliciter votre soutien[1] dans le projet de construction d'une école internat pilote au Sénégal. Une structure d'excellence qui se propose de prendre en charge une dizaine d'enfants âgés de 4 à 6 ans et issus de familles défavorisées autour des trois objectifs suivants :

- l'éducation islamique;
- la mémorisation du Saint Coran ;
- la formation à l'enseignement primaire.

Aujourd'hui 9 mois après, grâce à votre mobilisation, nous avons le plaisir de porter à votre attention l'ouverture prochaine de la première structure d'enseignement (première quinzaine de mars). Celle-ci, localisée dans la banlieue de Dakar, commencera comme prévu par la dispense de l'enseignement islamique et du Coran. Vous pouvez découvrir ci-jointes quelques maquettes de la salle de cours et du dortoir que nous aménagerons dans les semaines qui viennent.

Votre générosité aura permis à AMÂNA de mobiliser les moyens nécessaires pour assurer l'ouverture et l'aménagement de la structure, ainsi que près de 75% de ses frais de fonctionnement.

Par ailleurs, et au delà même de la création de la Dâra, vous pouvez également vous féliciter d'avoir contribué à la création de deux postes en CDI[2] pour assurer l'éducation et l'instruction des internes. Ci-après, une synthèse de l'état de nos caisses ainsi qu'une estimation générale des frais de fonctionnement de la future Dâra. Des nouvelles vous seront communiquées durant la 2ème quinzaine du mois de mars, pour vous rendre compte de l'inauguration de la Dâra, mais aussi pour faire le point avec vous sur les chantiers à venir :

- Activation de la Commission Ecole Primaire;
- Résorption du déficit mensuel et pérennisation des parrainages;
- Réflexion sur l'autofinancement;
- Activation de la Commission Formation;
- ...

Aujourd'hui encore plus qu'hier, nous avons besoin de votre soutien et implication dans la réalisation de ces projets et nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (contact: amanasenegal@gmail.com)

Le Conseil d'administration et tous les membres de l'association AMÂNA se joignent à moi pour vous remercier de votre confiance et générosité, mais surtout, de la sollicitude que vous témoignez envers les enfants du Sénégal, nos enfants.

Pour le Conseil d'Administration
Mor TOURE, Le Président

[1] La campagne de communication avait uniquement pour cible des personnes physiques en France, et dans l'entourage des membres de l'association.

[2] Au démarrage, un contrat de prestations de services est signé avec un enseignant principal et un surveillant général pendant une période de 3 à 6 mois avant leur titularisation en CDI.

-



Assalâ mou 'Alaykoum cher membre, cher parrain, cher sympathisant,

comme nous vous l'annonçons dans un précédent mail, la Dâra AMÂNA a officiellement ouvert ses portes ce 20 Mars 2011, à la cité Sofa n°8, Guédiawaye. Dakar Sénégal. La cérémonie d'inauguration s'est déroulée dans de bonnes conditions, Alhamdoulillah.

Nous reviendrons sur cette journée dans une communication plus détaillée dans les prochains jours. L'inauguration de notre Dâra marque un point d'étape important dans notre stratégie de communication.

Dorénavant, AMÂNA devra étendre sa communication au delà du seul cercle d'affinité de ses membres. Partant, nous avons décidé de tenir un stand lors de la 28ème Rencontre Annuelle des Musulmans de France qui se déroulera cette année du 22 au 25 Avril 2011, au Parc des Expositions du Bourget. Ce salon international, qui draine chaque année un million de visiteurs pendant 4 jours, offre une vraie tribune à des structures comme AMÂNA pour exposer ses activités. Pour notre première participation au salon, nous sollicitons la mobilisation de tous les membres et sympathisants de AMÂNA, sur deux plans précisément :

1- Financier, pour faire face aux frais de location et de tenue du stand :
1396 euros TTC

A ce titre, nous invitons tous les membres à s'acquitter le plus tôt possible de leur cotisation annuelle 2011 (20€). Nous relançons par la même occasion tous les membres qui n'ont pas régularisé leur cotisation sur 2010 (20 €). Au delà des frais d'adhésion, seule ressource de l'association, nous lançons un appel à contribution à tout membre et sympathisant de AMÂNA.

Les versements peuvent être effectués par chèque à l'ordre de AMÂNA et adressés par courrier au 34, Rue des Boutons. 77680 Roissy en Brie ou par virement bancaire (voir RIB en pièces jointe). Merci de préciser le motif du versement : « Contribution Bourget », « Frais d'adhésion 2010 », « Frais d'adhésion 2011 ».

NB: Nous rappelons que les sommes collectées au titre de parrainage sont exclusivement réservées aux frais de gestion de la Dâra au Sénégal.

2- Logistique, pour l'animation du stand :

Vous l'aurez compris, animer un stand au Bourget requiert la mobilisation de beaucoup d'acteurs. Nous remercions chaque membre et sympathisant de nous confirmer, sa disponibilité du vendredi 22 au lundi 25 avril 2011. Pour cela, merci de remplir le tableau partagé "liste participants" accessible depuis le lien ci-après:
<https://spreadsheets.google.com/ccc?pli=1&hl=fr&key=tMQ6HLzLK8II42qqv...>

. Pour ceux qui ne sont pas sous google docs, vous pouvez compléter et nous retourner par mail le tableau joint en annexe.

Pour rappel, le lundi 25 avril 2011 est un jour férié. Des invitations à des réunions seront adressées à tous les participants pour l'organisation du salon proprement dit.

Nous comptons sur votre mobilisation à tous pour la réussite de ce salon et nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour Le Bureau Exécutif
Abdel Kader Fall, trésorier AMANA
et Président de la Commission communication



II. ANNEXE 2 : Reconnaissance juridique de AMÂNA en France

No d'annonce : **1443**

Paru le : **30/01/2010**

Association : **AMÂNA.**

Identification R.N.A. : **W771002703**

No de parution : **20100005**

Département (Région) : **Seine-et-Marne (Île-de-France)**

Lieu parution : **Déclaration à la sous-préfecture de Meaux.**

Type d'annonce : **ASSOCIATION/CREATION**

Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **AMÂNA.** *Objet* : amélioration des conditions de vie et d'éducation des tâlibés du Sénégal à travers : une réhabilitation de leurs structures d'accueil (dâras), un accompagnement durant leurs cursus académique au sein de la dâra et au delà, préparation à leur insertion dans la vie active à l'issue de leur formation ; soutien scolaire et éducation morale et civique des jeunes musulmans vivant en France, contribution au réveil de la conscience des Sénégalais vivant sur et en dehors du territoire sénégalais quant à leur responsabilité sur le sort des enfants talibés, formation et encadrement des membres de l'association, contribution active au débat éthique dans la société sénégalaise et partout ailleurs. *Siège social* : 34, rue des Boutons d'Or, 77680 Roissy-en-Brie. *Courriel* : amanasenegal@gmail.com. *Date de la déclaration* : 22 janvier 2010.

http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/index.php?ACTION=Rechercher&HI_PAGE=1&HI_COMPTEUR=0&original_method=get&WHAT=amana&JTH_ID=&JAN_BD_CP=&JRE_ID=&JAN_LIEU_DECL=&JTY_ID=&JTY_WALDEC=&JTY_SIREN=&JPA_D_D=&JPA_D_F=&rechercher.x=0&rechercher.y=0&rechercher=Rechercher



III. ANNEXE 3 : Autorisation d'exercer au Sénégal

05.01.2011-000181

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

N° _____/MINT/DAGAT/DEL/AS

Dakar, le

MINISTRE DE L'INTERIEUR

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
ET DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE

ANALYSE: Arrêté portant autorisation d'une association étrangère

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR

VU la Constitution;
VU le Code des Obligations civiles et commerciales notamment, en ses articles 823 et 824;
VU le décret n°71-1259 du 22 novembre 1971 portant délégation de certains pouvoirs ministériels;
aux Directeurs du Ministère de l'Intérieur, aux Gouverneurs et Préfets ;
VU le décret n°97-347 du 02 avril 1997 portant délégation de pouvoirs du Ministre de l'Intérieur
aux Gouverneurs de région pour la délivrance de récépissé de déclaration d'associations ;
VU le décret n°2009-451 du 30 avril 2009 portant nomination du Premier Ministre;
VU le décret n°2010-925 du 08 juillet 2010 portant répartition des services de l'Etat et du
Contrôle des Etablissements publics, des Sociétés nationales et des Sociétés à participation
publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié ;
VU le décret n°2010-1356 du 06 octobre 2010 nommant un nouveau ministre et fixant la composition du
Gouvernement ;
VU le décret n°2010-1522 du 16 novembre 2010 portant réaménagement du Gouvernement ;
VU le dossier des déclarants.

ARRETE

Article premier : Est autorisée l'implantation de l'association étrangère dénommée:
AMANA, domiciliée à la Cité HAMO 5, villa n° K152, à Guédiawaye.

Article 2 : L'association susnommée est autorisée à mener ses activités sur l'étendue du
territoire national conformément à ses objectifs et dans le respect de la réglementation en
vigueur en la matière.

Article 3: Cette association devra être gérée et administrée conformément aux statuts
déposés au Ministère de l'Intérieur.

...../.....

Article 4: Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera. /.

Place Washington – Tel : 33 889 91 75 Email: spmint.cl@sentoo.sn - BP 4002 Dakar-Sénégal



Article 4: Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera. /.

AMPLIATIONS

JORS.....01
GR02
DAGAT02
Intéressés.....02
Archives02

**P. LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'INTERIEUR et
par délégation
LE DIRECTEUR DES AFFAIRES GENERALES
ET DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE**



Place Washington – Tel : 33 889 91 75 Email: spmint.cl@sentoo.sn - BP 4002 Dakar-Sénégal



IV. ANNEXE 4 : Formulaire d'adhésion



34, Rue des Boutons d'OR
77680 Roissy en Brie
Tel : 0658638082 - Fax 0176503446
Mél: amanasenegal@gmail.com
N° de compte : 30003 03119 0005084507 8 19

Fiche d'adhésion 2012

Je soussigné(e)

Madame Mademoiselle Monsieur

Prénom NOM :

Né(e) le :

Adresse postale :

Code postal / Ville :

Pays :

Tel mobile : Tel fixe :

.mail :

Profession :

- Souhaite adhérer à l'Association AMÂNA en tant que membre.
- Je m'engage à respecter les Statuts ainsi que le Règlement Intérieur de AMÂNA.

Cooptation (Ne pas remplir si votre demande d'adhésion est adressée par courrier)

Parrain 1..... Membre Bureau Membre Conseil

Parrain 2..... Membre Bureau Membre Conseil

Montant de la cotisation

- 20 € correspondant à la cotisation annuelle 2011.

Avis du conseil (Réservé à l'Association)

Accord Refus

Fait à le... / .../2012

Signatures

AMANA Association loi 1901 – Annonce n° 1443 parue au JO du 30/01/2010 – Déclaration à la Sous Préfecture de Meaux



V. ANNEXE 5 : Convention de parrainage



34, Rue des Boutons d'Or
77680 Roissy en Brie
Tel : 0658638082 - Fax 0176503446
Mél: amanasenegal@gmail.com
Site web : www.senamana.com

Convention de parrainage

Convention conclue entre :

D'une part M, Mme.....
Domicile ou siège social.....
Tél.....

ET

D'autre part L'Association AMANA
Siège social: 34 Rue des boutons d'or.
77680 ROISSY EN BRIE
Tél: 01 64 05 68 33
Mob: 06 58 63 80 82

PREAMBULE :

- La présente convention a pour but de définir les conditions de parrainage de la Dâra AMANA.
- Le parrainage doit se dérouler dans le plus parfait respect des obligations éducatives des parents ou de tout autre détenteur de l'autorité parentale.
- Les parents ou le tuteur détenteur de l'autorité parentale sont seuls à même de prendre les décisions concernant l'éducation de l'enfant.

Titre 1 : OBJECTIFS DU PARRAINAGE

- Est appelé parrain, tout membre, ou toute personne physique ou morale qui s'engage conventionnellement durant une période déterminée à contribuer financièrement aux frais de fonctionnement de la Dâra.
- L'engagement du parrain est bénévole, ce dernier ne percevra aucun salaire pour son action auprès de la Dâra.
- Le parrain s'engage pour une durée d'un an à contribuer financièrement aux frais de fonctionnement de la Dâra. Cette période pourra être étendue à la demande expresse du parrain.
- Chaque parrain a le droit de s'informer ou d'être informé à tout moment des conditions de prise en charge des élèves ainsi que de leur avancement au sein de la Dâra.
- Chaque parrain déclare sur l'honneur ne pas avoir été frappé de l'interdiction d'exercer une activité bénévole impliquant un contact habituel avec des mineurs.
- Le parrain pourra par ses propres moyens et à tout moment visiter la Dâra après avoir averti l'Association AMANA dans un délai d'un mois.

AMANA Association loi 1901 – Annonce n° 1443 parue au JO du 30/01/2010 – Déclaration à la Sous-Préfecture de Meaux



34, Rue des Boutons d'OR
77680 Roissy en Brie
Tel : 0658638082 - Fax 0176503446
Mél: amanasenegal@gmail.com
Site web : www.senamana.com

Titre 2 : STATUT DU PARRAIN AU SEIN DE L'ASSOCIATION

- Le parrain pourra à titre consultatif assister aux assemblées générales de l'Association après y avoir été invité par cette dernière.

Titre 3 : ENGAGEMENT FINANCIER DU PARRAIN

- Le parrain s'engage à verser mensuellement le montant de son choix indiqué sur la fiche de parrainage.
- Cette somme pourra faire l'objet d'une révision annuelle d'un commun accord.
- Le versement sera effectué au nom de l'Association AMÂNA et fera l'objet d'un reçu.

Titre 4 : MODALITES DE PAIEMENT

- Les modes de versement suivants sont acceptés :
 - Espèce ;
 - Chèque ;
 - Virement bancaire.

Titre 5 : FIN DU PARRAINAGE

- Chacune des deux parties peut et à tout moment mettre fin à la convention de parrainage après motivation de sa décision auprès de l'autre partie.
- L'Association AMÂNA se réserve la possibilité de garder son motif secret.
- Dans un souci d'organisation et de suivi des élèves de la Dâra, le parrain qui décide de mettre fin à la convention avant le terme convenu, s'engage à respecter un préavis de trois mois.
- Les situations ci-dessous entraîneront de facto la rupture du contrat :
 - un non paiement des mensualités pendant trois mois successifs sans motif valable ;
 - un doute fondé sur l'origine des ressources du parrain ;
 - une condamnation du parrain pour manquement aux bonnes mœurs quant aux comportements à observer lors de contact même par correspondance avec un mineur.

Fait àle.../.../2012

Signature du parrain

Signature de l'Association

AMANA Association loi 1901 – Annonce n° 1443 parue au JO du 30/01/2010 – Déclaration à la Sous Préfecture de Meaux



VI. ANNEXE 6 : Formulaires de parrainage et de dons



34, Rue des Boutons d'OR
77680 Roissy en Brie
Tel : 0658638082 - Fax : 0176503446
Mél : amanasenegal@gmail.com
Site : www.senamana.com
N° de compte : 30003 03119 0005084597 8 19

Fiche de parrainage 2012

Je soussigné(e)

Madame Mademoiselle Monsieur

Prénom NOM :

Né(e) le :

Adresse postale :

Code postal / Ville :

Pays :

Tel mobile : Tel fixe

mail :

Profession (facultatif) :

- Souhaite m'engager comme parrain de la Dâra AMÂNA.

Montant mensuel du parrainage

20 € 30 € 50 € Autres : €

Date du premier prélèvement (jj/mm/aaaa) :

Mode de paiement souhaité

Virement bancaire Prélèvement* Chèque**

*Pour les prélèvements, merci de nous retourner, par courrier, l'autorisation de prélèvement jointe en annexe.

**Pour les chèques, merci de les libeller à l'ordre de AMÂNA, et de nous les retourner par courrier.

Fait à le.../.../2012

Signature

AMANA Association loi 1901 – Annonce n° 1443 parue au JO du 30/01/2010 – Déclaration à la Sous Préfecture de Meaux



34, Rue des Boutons d'OR
77680 Roissy en Brie
Tel : 06 58 63 80 82 Fax : 01 76 50 34 46
Mél : amanasenegal@gmail.com
Site web : www.senamana.com
N° de compte : 30003 03119 00050845976 19

Fiche d'appel aux dons 2012

Je soussigné(e)

Madame Mademoiselle Monsieur

Prénom NOM :

Nô(e) le :

Adresse postale :

Code postal / Ville :

Pays :

Tel mobile : Tel fixe : mail :

Profession (facultatif) :

Je souhaite faire don à l'association AMANA

- D'un montant immédiat de :€
 D'un montant de : € qui sera versée le ... / ... /

Mode de versement :

Chèque Virement Espèces

Nature du don :

Don Zakat Autres :

Relevé d'identité Bancaire

SOCIETE GENERALE SG PARIS ANVERS 27-29 DB DE ROCHECHOUART 75009 Paris Domiciliation..... SG PARIS ANVERS (03119) Références bancaires nationales- RIB
..... Titulaire du compte..... AMANA	Banque Indicatif N° de compte Clé 30003 03119 00050845976 19

AMANA n'accepte pas les intérêts d'usures bancaires

Retournez ce coupon-réponse :

- Par courrier à AMANA, 34, Rue des Boutons d'OR 77680 Roissy en Brie.
- Ou par fax au 01 76 50 34 46.

Fait à le ... / ... / 2012

Signature

AMANA Association loi 1901 – Annonce n° 1443 parue au JO du 30/01/2010 – Déclaration à la Sous Préfecture de Meaux



VII. ANNEXE 7 : Modèles CDI et contrat de prestations

CONTRAT DE TRAVAIL ENSEIGNANT

Le présent contrat est conclu entre

D'une part:

L'association AMÂNA
dont le siège social est situé au 34 rue des boutons d'or 77680 ROISSY EN BRIE
représentée par son Président en exercice, Monsieur TOURE Mor

ci-après dénommée "l'Association",

Et,

D'autre part,

Monsieur
né le à
demeurant à
N° Sécurité sociale

ci-après dénommé "l'Enseignant"

ensemble dénommés « les Parties »,

PREAMBULE

Le présent contrat règle les modalités d'exercice de la fonction d'enseignant au sein de la Dâra Amana, située..... et appartenant à l'Association Amâna, cocontractante.

L'objectif premier de l'Association est l'amélioration des conditions de vie et d'éducation des talibés par un accompagnement durant leur cursus académique au sein de la Dâra, ainsi qu'une préparation à leur insertion dans la vie active à l'issue de leur formation.

La Dâra Amâna se présente sous la forme d'un internat, dont le nombre d'internes, y résidant quotidiennement, s'élève à dix au jour de la signature du présent contrat.

Les internes sont des enfants âgés de 5 à ...ans.

L'enseignant s'engage à mettre au profit des internes ses acquis pratiques et théoriques, dans la continuité de l'objectif de l'Association.

Par conséquent, il est convenu ce qui suit,

Définition des documents contractuels:

- Le présent contrat
- Les annexes au présent contrat:
- ANNEXE 1: Charte veillant à l'optimisation de la capacité d'apprentissage de l'enfant
- ANNEXE 3: Critère d'évaluation de l'enseignant

1. Objet du contrat

Monsieur est employé par l'Association en qualité d'enseignant et se déclare, à ce jour, libre de tout engagement. Le présent contrat est régi par les lois et règlements en vigueur, à ce jour, au Sénégal.



2. Fonctions

Le département confié à l'enseignant est celui des sciences islamiques.

Est entendu par l'enseignement des sciences islamiques la mémorisation du Coran dans les règles de l'art, l'enseignement des règles de lecture du Coran, l'enseignement de la jurisprudence et de la morale islamique, l'enseignement des dires et actes prophétiques, l'enseignement de la langue arabe (lecture, écriture), ou encore l'enseignement de la vie du prophète Mouhammed.

L'enseignant exerce ses fonctions sous l'autorité de l'Association.

La fonction d'enseignant ne se résume pas au seul face à face pédagogique avec les internes.

2.1. Fonctions essentielles

L'enseignant sera chargé, sous l'autorité de l'Association, pour ce qui concerne l'aspect pédagogique, d'effectuer les tâches suivantes:

- La préparation des cours
- La dispense des cours dans le respect de la plage horaire fixée par l'Association
- Faire un suivi de la présence journalière des élèves
- La proposition et/ou la rédaction de sujets et corrections de copies
- La présence aux réunions de pré-rentree
- La présence aux réunions pédagogiques ordinaires et extraordinaires si celle-ci est requise
- La réception individuelle des parents
- La surveillance des temps de récréations
- La présence aux conseils de disciplines
- La présence à la remise des diplômes

2.2. Fonctions dérivées

La Dâra revêtant la forme d'un internat, l'enseignant s'engage à :

- Surveiller les internes en dehors des plages horaires scolaires,
- Veiller à leur confort, leur bien-être dans la limite des moyens financiers fournis par l'Association.
- Veiller au respect des locaux et du matériel mis à leur disposition
- Relayer les informations clés à l'Association. Une information clé est définie par toutes les informations portant sur un interne ou sur son confort physique, mental et moral.

Les missions et attributions indiquées ci-dessus ne présentent ni un caractère exhaustif, ni un caractère définitif.

2.3. Méthode d'enseignement:

L'Association s'engage à respecter la méthode présentée par l'enseignant lors de son entretien d'embauche. Cependant, elle se réserve un droit de regard et de conseil sur cette méthode.

La méthode retenue est annexée au présent contrat (ANNEXE 2). Cette annexe apporte les détails sur la méthode, ses objectifs ainsi que les résultats avérés de celle-ci.

L'enseignant s'engage à respecter, la « Charte veillant à l'optimisation de la capacité d'apprentissage de l'enfant » annexée au présent contrat (ANNEXE 1).

A la demande de l'Association, l'enseignant sera chargé d'encadrer des stagiaires.

3. Privilèges de l'enseignant

Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions, l'enseignant sera logé ainsi que sa famille nucléaire dans les locaux de l'Association sur le lieu d'exécution de la prestation.

Les charges, comme l'eau et l'électricité (à clarifier), sont facturées à l'Association.

L'enseignant dispose librement de ses quartiers dans la limite du confort et de la préservation du bon environnement des internes.

Sont entendus par quartiers de l'enseignant sa ou ses chambres. Le nombre de chambres destiné à l'enseignant est fixé par l'Association selon la situation conjugale de ce dernier.



4. Lieu d'exécution de la prestation

La prestation s'effectuera dans les locaux de l'Association, soit à l'adresse suivante:

....

5. Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une période indéterminée et assorti d'une période d'essai de trois mois renouvelable dans la limite de six mois.

L'engagement de l'enseignant ne deviendra définitif qu'à l'issue de la période d'essai, et sera fonction du résultat de la visite médicale. Durant celle-ci, les engagements réciproques des parties pourront prendre fin sans préavis ni indemnités.

La visite médicale sera effectuée par un médecin désigné par l'Association.

L'enseignant devra se conformer à l'emploi du temps qui lui sera remis par l'Association. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés, et seront effectifs une semaine après leur modification.

L'année scolaire débute le ... et se termine le...

6. Rémunération

Le salaire brut mensuel de l'enseignant est fixé à ce jour à FCFA par mois. Le versement de la rémunération s'effectuera sous la forme d'un virement, d'un chèque ou en espèce. À définir

Le salaire brut mensuel reçu par l'enseignant, et fixé ci-dessus, comprend la rémunération de sa prestation et prend en compte les privilèges de ce dernier.

La rémunération prévue à l'alinéa premier s'entend pour un nombre d'internes inférieur à 25. Au-dessus de ce nombre, la rémunération de l'enseignant fera l'objet d'une révision.

Trimestriellement, l'enseignant recevra une prime fixée en fonction d'une évaluation objective de son travail, dans la limite de FCFA. (ANNEXE 3) voir critère d'évaluation (grille à fournir à l'enseignant)

Une prime annuelle sera versée à l'enseignant correspondant à (%) de son salaire. A la demande de l'enseignant, la prime annuelle pourra lui être versée en deux, ou trois tranches sur l'année.

Toutes les dépenses relatives à l'entretien des internes et de la Dâra seront financièrement prises en charge par un mandataire de l'Association, dont l'identité est la suivante:

M....

Une prime d'ancienneté??...

Les cotisations sociales afférentes à la rémunération de l'enseignant seront versées à la Caisse de Sécurité Sociale par l'employeur.

Les cotisations de retraite seront versées à l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) trimestriellement entre le 1er et le 15. (si -de 20 salariés), par l'employeur dans la limite de ce qu'il doit verser, à l'adresse suivante:

...

7. Congés payés

L'enseignant bénéficiera chaque année de jours de congés payés conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur.

La période de congés payés est fixée comme suit: 1 semaine à l'occasion de la Tabaski (Aid el Kebir), une semaine à l'occasion de la Korité (Aid el Fitr)...(à définir).

Elle pourra être modifiée sur décision de l'Association.



8. Absence et indisponibilité

En cas d'absence en cours, l'enseignant devra informer immédiatement l'Association.

En cas d'absence prévisible, l'enseignant devra solliciter une autorisation préalable de l'Association.

9. Obligations personnelles

L'enseignant s'engage à respecter strictement ses horaires de travail, et notamment la surveillance des enfants.

Il s'engage à observer une discrétion professionnelle absolue pour tout ce qui concerne les faits dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

L'enseignant s'engage à respecter le règlement intérieur de la Dâra. Toute modification de ce document devra être présentée à l'enseignant pour signature.

L'enseignant devra faire connaître à l'association, dans les plus brefs délais toute modification postérieures de situation personnelle.

L'enseignant s'engage à fournir durant la période d'essai tous les éléments nécessaires à la constitution de son dossier, et notamment la copie de ses diplômes.

L'enseignant s'engage à exercer ses fonctions dans l'intérêt principal des internes.

10. Matériels, documents et supports

Tous les documents confiés à l'enseignant et tous les travaux effectués par lui dans le cadre de ses fonctions resteront la propriété de l'Association.

L'enseignant devra les restituer ainsi que toute copie en sa possession dès la cessation de ses fonctions.

L'enseignant doit veiller à la bonne utilisation du matériel, ainsi qu'à sa préservation.

11. Responsabilité

11.1. Responsabilité de l'enseignant

L'enseignant déclare être protégé civilement.

Toute négligence, ou manquement de l'enseignant à sa mission, ayant causé un préjudice physique ou moral à l'interne ou à l'Association, pourra engager sa responsabilité.

11.2. Responsabilité de l'Association

L'Association est responsable des dommages causés par les internes, durant leurs présences dans les locaux. Pour ce faire, l'Association déclare avoir souscrit à une assurance.

(Responsabilité de l'Association lors de dommages causés par les internes à l'extérieur des locaux mais durant la période d'internat : quelles limites?)

12. Rupture du contrat de travail

Les Parties au contrat peuvent décider de mettre fin à celui ci à tout moment sous réserve du respect du préavis fixé à trois mois.

Les situations ci dessous entraineront de facto la rupture du contrat, sans indemnités:

- Une absence d'un mois de l'enseignant non justifiée
- Tous agissements frauduleux avérés, que ces derniers portent sur les fonds de l'Association ou sur le matériel de cette dernière;
- Une condamnation de l'enseignant pour manquement aux bonnes mœurs quant aux comportements à observer lors de contact même par correspondance avec un mineur.



12. Rupture du contrat de travail

Les Parties au contrat peuvent décider de mettre fin à celui-ci à tout moment sous réserve du respect du préavis fixé à trois mois.

Les situations ci-dessous entraîneront de facto la rupture du contrat, sans indemnités:

- Une absence d'un mois de l'enseignant non justifiée
- Tous agissements frauduleux avérés, que ces derniers portent sur les fonds de l'Association ou sur le matériel de cette dernière;
- Une condamnation de l'enseignant pour manquement aux bonnes mœurs quant au comportement à observer lors de contact même par correspondance avec un mineur.

12.1. Notification de la rupture du contrat

La rupture du contrat de travail devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou encore par remise en main propre avec décharge ou reçu.

12.2. Conséquences de la rupture du contrat

La rupture du contrat suite aux motifs énoncés précédemment donnera lieu à des poursuites pénales.

La rupture de contrat donnera lieu à la restitution des locaux, en l'état dans lequel ceux-ci avaient été confiés, qu'il s'agisse des quartiers réservés à l'enseignant ou de ceux réservés aux enfants, ou encore des mobiliers de la Dâra dans la limite du préavis de trois mois. (état des lieux annexé)

13. Intégralité et modifications

La présente convention exprime l'intégralité des obligations contractuelles liant les parties à la date de signature.

Elle annule et remplace tout accord, toute disposition et toute stipulation contraire qui lui seraient antérieurs et qui concerneraient le même objet.

Le présent contrat n'est complété par les échanges de correspondances antérieurs qu'en cas de lacunes ou d'ambiguïtés, sans préjudice des deux alinéas précédents.

Le présent contrat ne peut être modifié que par un avenant écrit signé par les Parties signataires

14. Divisibilité

La nullité de l'une des dispositions du présent contrat n'est pas susceptible d'entraîner l'annulation du contrat lui-même.

15. Règlement des litiges

Les Parties s'engagent à tout faire pour essayer de régler à l'amiable tout litige qui pourrait éventuellement naître de l'exécution du présent contrat.

Toutefois, si aucune issue n'était trouvée, le litige serait porté à la connaissance du Tribunal du travail territorialement compétent au moment de la saisine.

Fait à

En deux exemplaires originaux,

Le

Signature de l'enseignant

Signature de l'Association



VIII. ANNEXE 8 : Convention de Bénévolat

CONVENTION D'ACTIVITE BENEVOLE

Le présent contrat est conclu entre

D'une part:

L'association AMÂNA
dont le siège social est situé au 34 rue des boutons d'or 77680 ROISSY EN BRIE représentée par son Président en exercice,
Monsieur TOURE Mor

Pour la Dâra AMÂNA située ci-après dénommée "l'Association",

Et, D'autre part,

M/Mme né le à demeurant à Profession

Ci-après dénommé "le Bénévole"

Ensemble dénommés « les Parties »,

PREAMBULE

Le présent contrat règle les modalités d'exercice d'une activité bénévole au sein de la Dâra Amana, située....., propriété de l'Association Amâna, cocontractante.

L'objectif premier de l'Association est l'amélioration des conditions de vie et d'éducation des talibés par un accompagnement durant leur cursus académique au sein de la Dâra, ainsi qu'une préparation à leur insertion dans la vie active à l'issue de leur formation.

L'activité principale de la Dâra est l'instruction scolaire de ses internes.

La Dâra Amâna se présente sous la forme d'un internat, dont le nombre d'internes, y résidant quotidiennement, s'élève à dix au jour de la signature du présent contrat.

Les internes sont des enfants âgés de 5 à ...ans.

Le Bénévolat se caractérise par la participation volontaire au fonctionnement et/ou à l'animation de l'établissement sans contrepartie ni aucune rémunération sous quelque forme que ce soit.

Par conséquent, il est convenu ce qui suit,

1. Qualités du Bénévole

Ne peut être Bénévole au sein de la Dâra AMÂNA, une personne physique ayant été condamnée pour manquement aux bonnes moeurs quant aux comportements à observer lors de contact, même par correspondance, avec un mineur.

L'Association s'engage à donner une information claire sur ses objectifs et son fonctionnement. Ces derniers sont définis dans le règlement intérieur, les statuts,... (ou autres chartes récapitulatives)

Le Bénévole déclare adhérer au projet de l'Association et vouloir contribuer à son développement.

Le Bénévole s'engage à respecter le règlement intérieur de l'Association.



2. Objet

M/Mme est engagée en qualité de bénévole au sein de l'établissement à compter du.....

Il/Elle s'engage à mener à bien les tâches définies au regard de ses aptitudes, du temps dont il dispose et des responsabilités qu'il accepte, à savoir:

-[CITER LA MISSION DU BENEVOLE]

Il s'engage à agir dans le respect des convictions et des opinions de chacun et à ne pas intervenir dans le domaine médical ou paramédical .

Il déclare coopérer dans un esprit de compréhension mutuelle et d'estime réciproque, avec tous les acteurs de la Dâra.

3. Durée du bénévolat

Le Bénévole s'engage à préparer et à assurer ses interventions avec ponctualité, régularité et sérieux dans le respect d'une organisation définie **en accord** avec le représentant de l'Association.

En cas d'absence ou d'impossibilité momentanée, le Bénévole s'engage à prévenir, dans les plus bref délais, le représentant de l'Association, afin que ce dernier puisse prendre les dispositions nécessaires et pourvoir éventuellement à son remplacement.

4. Comportement

Le Bénévole s'engage à respecter toute personne qu'il sera amené à rencontrer lors de ses interventions, à ne pas imposer sa présence et à respecter les désirs et les limites des résidents de la Dâra et de leur proches.

5. Confidentialité

Le Bénévole est tenu à la confidentialité et à la discrétion à l'égard des tiers pour tout ce qui concerne l'exercice de sa mission, et d'une manière générale pour tout ce qui a trait à l'activité de la Dâra tant durant son activité qu'au terme de celle-ci.

6. Responsabilité

L'assurance de la Dâra prévoit les risques d'accident encourus par ses bénévoles.

Toute négligence, ou manquement imputable au Bénévole ayant causé un dommage à autrui pourra engager sa responsabilité.

7. Résiliation

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. La résiliation de celui-ci peut intervenir à tout moment, à la suite d'une concertation ou d'un entretien préalable, et sans préavis.

- Tous agissements frauduleux avérés du Bénévole, que ces derniers portent sur les fonds de l'Association ou sur le matériel de cette dernière, donnera lieu à la résiliation du contrat, ainsi qu'à des poursuites pénales.

Fait à

En deux exemplaires originaux,

Le

Signature du Bénévole

Signature de l'Association



IX. ANNEXE 9 Règlement Intérieur Dâra

REGLEMENT INTERIEUR DÂRA

1 PREAMBULE.....	3
2 Organisation de la vie scolaire	3
2.1 Horaires.....	3
2.1.1 Horaires de cours.....	4
2.1.2 Horaires des repas	4
2.1.3 Horaires de repos dans la journée.....	5
2.1.4 Activités parascolaires	5
2.1.5 Horaire de la fin de journée éducative.....	5
2.2 Sorties de l'internat.....	5
2.2.1 Avec l'Association.....	5
2.2.2 Avec les parents.....	6
3 Règles générales de vie dans l'internat.....	6
3.1 Entraide et propreté de l'internat	6
3.2 Discipline générale.....	6
3.3 Repas et Lessive	7
4 Sanctions et modalités	7
4.1 Palmarès des sanctions.....	7
4.2 Initiative de la sanction.....	7
4.3 Recours.....	8
5 Voisinage et relations extérieures.....	8
5.1 Voisinage.....	8
5.2 Visites	8
5.3 Dons	9
5.4 Ressources matérielles	9
6 Equipe encadrant les internes.....	9
6.1 Corps enseignant	9
6.1.1 Enseignant du Coran/arabe.....	10
6.1.2 L'Enseignant du français/cursus Primaire	10
6.1.3 Suppléant.....	10
6.2 La Ménagère	11
6.3 Le technicien de surface	11
6.4 La lingère.....	11
6.5 L'intendant	11
6.6 Parents d'élèves	12
6.7 Santé	12
6.8 Conseil Pédagogique.....	13
6.9 Commission Dâra	13
6.10 Conseil d'Administration.....	13
6.11 Le représentant de l'Association.....	14
6.12 Cellule Gestion Dâra.....	14
6.13 Le conseil d'internat.....	14

*Pour obtenir le règlement intérieur de la Dâra, merci d'envoyer
Une demande à bureau-executif-amana@googlegroups.com*



X. ANNEXE 10 : Charte d'éducation

CHARTRE DE L'EDUCATION

« L'éducation est à l'âme ce que la sculpture est à un bloc de marbre »#

Préambule

Dans le souci d'une harmonisation des modes d'éducation propres aux intervenants au sein de la Dâra, l'association AMANA a édité cette présente charte afin d'identifier les lignes directrices d'une éducation saine et fructueuse.

Cette charte s'inscrit directement dans l'esprit de la Convention internationale des droits de l'enfant, en reconnaissant la responsabilité de la communauté dans l'éducation de l'enfant, tout en respectant sa coutume# et sa religion#.

La Dâra AMANA, implantée au Sénégal, respecte les coutumes locales en conformité avec le bien-être de l'enfant, et la religion majoritaire : l'Islam.

Cette charte s'inspire :

- De la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- De la Charte Africaine des droits et du bien être de l'enfant ;
- De différents ouvrages islamiques portant sur la Famille, et l'Education de l'enfant musulmans à la lumière du Noble Coran et de la Tradition prophétique.

Sont soumis à cette présente, tous les intervenants, salariés ou bénévoles, ayant une relation directe ou indirecte avec les pensionnaires de la Dâra. Aussi, ces derniers doivent-ils en être informés, et la comprendre.

Les parents et l'Association AMANA travaillent en étroite collaboration en vue de l'épanouissement de l'enfant, cette dernière invite donc les détenteurs de l'autorité légale à porter une attention particulière à cette présente.

INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT

« Dans toute action concernant un enfant, entreprise par une quelconque personne ou autorité, l'intérêt supérieur de l'enfant sera la considération primordiale »#.

Evaluation corps enseignant

DROITS DE L'ENFANT

Le présent article ne vise pas l'énumération des droits juridiques reconnus à l'enfant et respectés par l'Association AMÂNA, mais plutôt, l'identification de droits d'ordre moraux structurant le pensionnaire. Il en est, ainsi, de la démonstration affective due à l'enfant, du respect, de la bienveillance, et de l'équité à l'égard de ce dernier.

Démonstration affective

Mahmoud ibn ar-Rabî a raconté : « Je me souviens du Prophète, paix et bénédictions d'ALLAH sur lui, lorsque, prenant de l'eau d'un seau, il m'en aspergea le visage ! J'avais alors cinq ans. »#

Chaque pensionnaire devra recevoir de l'affection émanant de chacun des intervenants au sein de la Dâra. Cette démonstration affective est justifiée, d'une part, par sa qualité d'enfant, et d'autre part, par sa qualité d'interne, une distance étant observée avec ses proches.

Respect

Sahl ibn Sa'd a rapporté que l'on avait apporté à boire au Messenger de Dieu, paix et bénédictions d'ALLAH sur lui, et qu'il avait alors bu. A sa droite, il y avait un enfant et, à sa gauche des hommes âgés. Il avait alors demandé à l'enfant : « Me permets-tu de servir ceux-là ? » A quoi, l'enfant avait répondu : « Oh ! Certes non, par Dieu ! Jamais je ne laisserai à quelqu'un l'honneur de boire après toi ! » Alors le Messenger de Dieu, paix et bénédictions d'ALLAH sur lui, lui remis la coupe en main.#

L'interne devra être respecté comme une personne à part entière. Son avis devra être sollicité afin de développer sa personnalité et ce, dès le plus jeune âge, dans la limite de sa capacité à raisonner sur l'objet du sujet.

Bienveillance

« Qui n'est pas bienveillant envers nos enfants et qui ne respecte pas le droit de nos vieillards ne fait pas partie des nôtres »#
Chacun des intervenants est tenu de manifester de l'intérêt pour les pensionnaires. L'attention portée par l'adulte envers l'enfant, aussi jeune soit-il, permet à ce dernier de se situer au sein de la société, de développer sa personnalité, dans le respect du droit d'aïnesse.

Equité

« Soyez équitables envers vos enfants ! Soyez équitables envers vos enfants ! Soyez équitables envers vos enfants ! »#
L'équité envers les pensionnaires se retrouve dans la démonstration affective, les cadeaux et récompenses pouvant leur être attribués, ou encore lors de la prise des repas et dans le vêtement distribué (cf. système d'évaluation et de récompenses)
L'iniquité étant source de frustration et de jalousie, les intervenants au sein de la Dâra devront y porter une attention particulière.



DEVOIRS DE L'ENFANT

En sa qualité de personne, le pensionnaire a des devoirs envers les intervenants au sein de la Dâra. Ces devoirs sont le pendant de ses droits.

Obéissance

« *Quiconque m'obéira, obéira à Dieu ; quiconque sera rebelle, sera rebelle à Dieu ; celui qui obéira à mon délégué, m'obéira, quiconque sera rebelle à mon délégué, me sera rebelle* »#

L'enfant est tenu d'obéir à ses parents, à l'enseignant, ainsi qu'à toute personne détenant une autorité légitime à son égard ; dans la mesure de la conformité de la demande aux enseignements islamiques, et moraux en général.

Le respect envers celui qui détient la science

« *Certes les savants sur la Terre sont comme des étoiles grâce auxquelles on se guide sur la terre et la mer ; si les étoiles perdent leur lumière, ceux qui cherchent leur chemin risquent de se perdre* »#

Le respect de tout détenteur de science incombe au pensionnaire.

Le respect du professeur passe par les gestes, les propos ainsi que l'humilité de l'enfant ; mais aussi par l'intention de l'imiter et d'égaliser son savoir.

METHODOLOGIE DANS L'EDUCATION

De manière générale, les intervenants au sein de la Dâra observent un bon comportement et un suivi rigoureux de l'évolution de l'enfant.

Excellence dans le comportement des intervenants

« *Celui qui appelle un petit enfant en lui promettant quelque chose, puis ne lui donne rien, commet là un mensonge* »#

Chacun des intervenants est tenu d'adopter un comportement conforme aux préceptes islamiques et moraux.

Le comportement implique la gestuelle mais aussi les dires de ces derniers.

L'observation et l'imitation sont les premières formes d'éducation de l'enfant.

L'enseignant, par son comportement exemplaire, s'érigera en modèle pour l'enfant qui apprendra ainsi l'amour de la science.

Modes d'éducation selon l'âge#

« *Ton enfant, joue avec lui pendant ses sept premières années, puis éduque le pendant les sept années qui suivent, et fais en un compagnon pour les sept années suivantes, puis laisse le agir à sa guise.* »#

Le jeu, la compassion et la tendresse, dans le cadre de l'apprentissage des règles primordiales telles que l'hygiène, la politesse, le respect et la serviabilité, sont des moyens efficaces de transmettre un savoir à l'enfant de moins de sept ans.

L'éducation et l'enseignement par excellence commencent à partir de sept ans jusqu'à la puberté de l'enfant. Durant cette seconde phase, l'enfant se verra enseigner les préceptes relatifs à l'adoration telle que la prière.

La dernière phase de sept années consiste en une discussion, en la prédication de conseil, l'écoute et le soutien à ce dernier.

Importance de l'apprentissage du Saint Coran en bas âge

"*L'apprentissage du Coran à l'enfant était une pratique religieuse à l'honneur dans l'ensemble des provinces islamiques. On estimait, en effet, que le Coran, ainsi que les traditions du prophète, contribuaient à enraciner la foi, et inculquer aisément les différents dogmes à l'enfant encore jeune. L'étude du Coran est devenue ainsi une étape préalable avant d'aborder d'autres disciplines*"#

Outre les vertus inhérentes à la psalmodie du Saint Coran, et à son écoute, les valeurs portées par ce dernier structurent la moralité de l'enfant.

De plus, la mémorisation reste un exercice que le jeune enfant doit pratiquer, afin d'augmenter sa capacité à intégrer du savoir.

L'enseignement transmis à l'enfant en bas âge reste gravé en lui, tout au long de son épanouissement intellectuel, physique et moral.

Etendue de l'éducation

La Dâra ne vise pas à développer exclusivement l'éducation intellectuelle et morale, mais aussi l'éducation physique des pensionnaires.

Celle-ci se reflète dans l'alimentation, l'hygiène de l'enfant et la pratique d'un sport.



Clés d'une éducation réussie

« La réussite dans l'acquisition des connaissances tient à quatre conditions : - Que celui qui apprend ait été préparé à l'assimilation de connaissances nouvelles ; - que l'on mette en œuvre des moyens pédagogiques adéquats ; - Que les enseignants soient de bonne qualité ; - Et surtout que celui qui apprend soit entraîné à apprécier et acquérir les connaissances. »#

« Le maître ne doit pas demander plus que la capacité de compréhension de ses élèves, il doit les faire passer de l'évident au compliqué, de l'explicite à l'implicite »#

L'enseignant doit connaître ses élèves, leurs limites et leurs potentiels, leurs faiblesses de caractère et leurs forces, et puiser dans tout cela afin de leur enseigner sans les contraindre.

DISCIPLINE ET SANCTION

« Celui qui sera dur envers les autres, Dieu sera dur envers lui au jour de la résurrection »#

Aucune sanction n'est valable sans avoir à l'origine une règle, elle-même connue par la personne sanctionnée.

Conformément à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la discipline scolaire s'exerce dans le respect de la dignité de l'enfant.#

Discipline : préexistence de règles et connaissance de ces dernières

Ce présent point est fondamental, le pensionnaire doit être informé des règles de la Dâra. Il appartient à ses parents, son tuteur légal, ainsi qu'aux intervenants de l'informer des règles de la Dâra, mais aussi des règles générales de vie en communauté, ou encore celles relatives à l'enseignement. La répétition des règles est un moyen efficace de les enseigner.

Ces dernières doivent être comprises, et intégrées par l'enfant.

Sans cela, une sanction ne peut être prise à son encontre sans être blâmable.

Fermeté et indulgence

« Dieu est indulgent. Il aime l'indulgence et il donne en récompense de l'indulgence la compassion. »#

L'autorité doit s'exprimer avec fermeté et indulgence à la fois. Le but recherché reste l'éducation de l'enfant, et par conséquent le bien de ce dernier.

En aucun cas, le pensionnaire ne doit se sentir humilié, ou dévalorisé lorsqu'un reproche est formulé à son encontre.

Les reproches négatifs sont à bannir ainsi que les questionnements portant sur ses manquements représentant une faiblesse comme l'est par exemple l'oubli.

L'erreur doit lui être signalée sans colère ni mépris.

L'enseignant doit avoir la capacité d'éluder certaines erreurs du pensionnaire, sans que celles-ci ne passent non plus inaperçues, afin que ce dernier s'interroge, en son for intérieur sur son comportement.

Sanction

« Une attitude violente envers l'enfant où on l'habitue à recevoir des coups, en résulterait une lâcheté dans le caractère de celui-ci, en une inclinaison à l'hypocrisie et en la passivité face aux problèmes de la vie »#

Le fait de punir ou de frapper un enfant fait partie de l'éducation de ce dernier, il ne s'agit pas pour l'auteur de soulager sa colère, mais bien de lui faire comprendre que son comportement, ou son acte n'est pas une source de bien pour lui.

La punition doit intervenir immédiatement après la commission de l'acte répréhensible, afin que le jeune enfant effectue un lien direct entre la punition et l'acte.

La sanction ne vise pas l'humiliation de l'enfant, elle est pédagogique et doit avoir lieu en toute discrétion.

La punition ne doit en aucun cas faire douter l'enfant de l'affection que lui porte l'auteur de celle-ci.

La sanction par « la main » doit être donnée sur une partie charnue de l'enfant, elle doit être proportionnée, et constitue le dernier recours de son auteur.

Cf. système d'évaluation (sanctions et récompenses des internes)

« La jeunesse, comme la verdure, pare la terre; mais l'éducation la couvre de moissons. »#

« L'éducation a pour objet de superposer, à l'être individuel et asocial que nous sommes en naissant, un être entièrement nouveau. Elle doit nous amener à dépasser notre nature initiale: c'est à cette condition que l'enfant deviendra un homme. »#

Association AMÂNA pour la promotion de l'éducation de nos enfants



XI. ANNEXE 11 : Système d'évaluation et de notation

Proposition d'un système d'évaluation hebdomadaire de l'interne: mode d'emploi

Préambule

Ce document décrit un système d'évaluation globale de l'interne réalisé par l'enseignant principal à la fin de chaque semaine. Ce document ne saurait se substituer aux évaluations individuelles et contrôles de connaissance effectués par le corps enseignant pour tester l'avancement de l'interne.

Titre 1: Des médailles

5 médailles sont décernées à la fin de chaque semaine par l'enseignant sur les thématiques suivantes:

- Efforts et Progression
- Propreté et Hygiène
- Solidarité et générosité
- Discipline et Assiduité
- Esprit de Groupe

A part la médaille "Esprit de Groupe" toutes les autres récompenses sont décernées individuellement.

Titre 2: Compte d'épargne

- Il est tenu un compte individuel de chaque interne ainsi qu'un compte collectif.
- Chaque compte individuel est crédité au démarrage d'une somme de 1000 F CFA.
- Le compte collectif est crédité au démarrage d'une somme de 10000 FCFA

Titre 3: Des malus

- Des malus sont consignés au fil des jours à la suite de toute faute majeure ou toute faute mineure ayant fait l'objet de sanctions préalables (verbales par exemple).
- Un malus dans une rubrique disqualifie l'élève dans cette rubrique durant la semaine en question.
- Deux malus dans la même semaine placent l'interne en "hors compétition" dans toutes les rubriques.
- Tout malus obtenu débite le compte du fautif d'une somme de 200F CFA.
- Un malus collectif débite le compte du Groupe d'une somme de 500FCFA.

Titre 4: Des privilèges

- Chaque titre ouvre droit à un privilège dans la semaine qui suit son décernement. Toute médaille décernée crédite le compte du lauréat d'une somme de 200 FCFA.
- L'élève qui aura obtenu le plus de médailles à la fin du mois est désigné élève du mois. Le nombre de médailles est obtenu par addition du nombre de titres détenus dans le mois, toutes rubriques confondues auquel on déduit les malus récoltés.
- L'élève du mois bénéficie de privilèges durant tout le mois (à déterminer).
- A la fin de chaque mois, et où à l'occasion d'un événement particulier (Ex: Tabaski, Korité, il est proposé à l'interne de disposer de son compte, sur un montant à déterminer, et sous contrôle de l'enseignant principal.
- L'interne peut aussi à tout moment soumettre une demande de disposer de son compte à l'enseignant principal que celui-ci peut accepter ou refuser.
- L'élève ayant obtenu le plus de médailles à la fin du semestre est désigné élève du semestre.
- Une distribution de prix sera effectuée à la fin du semestre.

Titre 5: De l'enseignant

L'enseignant s'efforcera à décerner les médailles dans un esprit d'émulation entre élèves. a ce titre, il veillera à :

- décerner à chaque enfant des médailles
- éviter toute animosité entre élèves
- stimuler l'effort chez l'enfant.

A la fin de chaque trimestre, un bilan est fait par l'enseignant, notamment sur la question des malus.

Au final, le dispositif mis en place permet d'orienter les Conseils pédagogiques ainsi que les carnets d'appréciation.



Dâra AMÂNA: Système d'évaluation du pensionnaire

	Modeste DA	Abou FAYE	Ben NGAYE	Modeste MCK	Moussa NDIAYE	Leïla NDIAYE	Leïla NDIAYE	Chah NDIAYE	Modeste TIDJE	NG NDIAYE	Chah OLYE	Ben Moussa OLYE	
	Preparat Discipline Séminaire Groupe	Preparat Discipline Séminaire Groupe	Preparat Discipline Séminaire Groupe	Preparat Discipline Séminaire Groupe	Preparat Discipline Séminaire Groupe	Preparat Discipline Séminaire Groupe	Preparat Discipline Séminaire Groupe	Preparat Discipline Séminaire Groupe	Preparat Discipline Séminaire Groupe	Preparat Discipline Séminaire Groupe	Preparat Discipline Séminaire Groupe	Preparat Discipline Séminaire Groupe	
Semestre 21													Photo
Semestre 22													
Semestre 23													
Semestre 21													Photo
Semestre 22													
Semestre 23													



XII. ANNEXE 12 Convention Parents/AMÂNA

Convention conclue entre :

M /Mme

Titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant XXX de la Dâra XXX

Résidant ...

ET

Les enseignants de la Dâra XXX

M /Mme/..., [Adresse de la Dâra]

ET

L'Association AMÂNA, [Siège social]

TITRE 1 : Rôle des parties :

Les signataires de la convention s'engagent, dans la mesure de leur capacité, à donner à l'enfant les moyens nécessaires à la réussite de son cursus scolaire d'une part, à son épanouissement et à son accomplissement personnel d'autre part.

Le représentant de l'enfant est tenu des mêmes engagements légaux que lui confère la détention de l'autorité parentale. Il s'engage par conséquent, à assurer un équilibre social, à prendre les décisions relatives à ce dernier allant dans le sens de son épanouissement, et à soutenir l'enfant tout au long de son cursus au sein de l'Association AMÂNA.

La contribution du représentant de l'autorité parentale est exigée. Cette contribution pourra se faire sous toutes les formes dans la mesure des ressources de ce dernier.

Lors de fête ou autres manifestations, l'Association AMÂNA se réserve la possibilité de faire appel au concours du dépositaire de l'autorité parentale, dans la limite des capacités de ce dernier.

TITRE 2 : Sanctions à l'encontre des parties

A failli à son devoir le représentant de l'enfant qui ,

- suite à la sollicitation de l'association, lors de fêtes ou autres manifestations qu'elle organise, à trois reprises consécutives n'aura pas répondu présent.
- ne se sera pas présenté à l'entretien

Article 1 L'élève sera accueilli à l'internat de l'association AMANA à partir du jj/mm/aa.

Article 2 Le contrat est conclu pour la durée d'une année scolaire. Si le contrat n'est pas résilié au moins trente jours avant la fin de l'année scolaire (pour le 15 juin au plus tard) par l'une des deux parties contractantes, il se prolonge d'une année scolaire par tacite reconduction. Si la formation du jeune s'achève ou que le jeune arrête celle-ci ou qu'il soit renvoyé de l'école, le contrat est résilié de plein droit avec effet immédiat.

Article 3 Par l'effet du présent contrat, l'organisme gestionnaire de l'internat est obligé d'offrir au jeune l'hébergement et la nourriture et de le faire bénéficier d'un encadrement socio-éducatif.

Article 4 Les parents de l'élève s'obligent à soutenir la démarche éducative de l'internat. L'élève est lui-même obligé d'y participer, de respecter le règlement interne ainsi que d'obéir aux instructions du directeur de l'internat et des éducateurs. Les parents et l'élève déclarent avoir reçu un exemplaire du document « Règlement interne ». Le règlement interne peut être modifié par la direction selon les besoins.

Article 5 Au cours de l'année scolaire, la durée de préavis pour la résiliation du contrat s'élève au moins à deux mois.

Article 6 Les parents autorisent le directeur formellement, en cas d'accident ou de nécessité urgente, dans l'intérêt de la santé du jeune, à consentir à toute intervention chirurgicale et à tout traitement médical concernant le jeune.

Article 7 Il est expressément entendu que l'internat ne saurait répondre des dégâts que les effets mobiliers du jeune pourraient subir à l'internat.

Chaque partie contractante déclare avoir reçu un exemplaire du présent contrat.



XIII. ANNEXE 13 : Courrier Ginndi



34 Rue des Boutons D'or
77680 Roissy en BRIE
Tel : (00336) 58 63 80 82
Fax : (00331) 76 50 34 46
Mél: amanaseneegal@gmail.com

Mme SARATA LY DIALLO
Directrice du Centre Ginndi
Front de Terre, ex Zakat House
Tél : (00221) 33 867 23 66
Fax : (00221) 33 867 23 68
Mél : ginddi@famille.gouv.sn

Objet : Demande de collaboration

Madame,

Nous venons par cette présente solliciter votre collaboration sur un projet que nous souhaitons mener au bénéfice des enfants en situation sociale précaire au Sénégal.

AMÂNA est une jeune association composée de Sénégalais essentiellement résidant en France, et consciente de l'injustice sociale dont sont victimes bon nombre d'enfants au Sénégal : rupture familiale, traite et travail forcé, mendicité...

Créée le 19 Janvier 2010, AMÂNA poursuit entre autres objectifs l'amélioration des conditions de vie et d'éducation de talibés à travers notamment :

- une réhabilitation et une mise en place de structures d'accueil (dâras) dédiées ;
- un accompagnement durant leur cursus académique au sein de la dâra et au delà;
- une préparation à leur insertion dans la vie active à l'issue de leur formation.

A ce titre, nous envisageons l'ouverture, dès le premier trimestre 2011, d'une dâra-internat pilote qui se propose de prendre en charge une dizaine d'enfants âgés de 4 à 7ans, avec l'objectif avant leur 13^{ème} année, de leur faire mémoriser le Coran et leur dispenser un enseignement primaire de qualité.

Une telle expérience permettra à terme d'évaluer l'opportunité et les modalités d'une extension du pilote : implantation de nouvelles structures, accueil d'un plus grand nombre d'enfants, prise en charge des internes au delà du cycle primaire...

La notoriété et l'expertise du Centre GINDDI sur la scène nationale depuis 2002 auront fait de votre association un acteur légitime, privilégié et incontournable pour nous accompagner dans cette initiative.

Votre implication récente dans la prise en charge des 2 talibés victimes de traites et de coups aggravés, largement relayée par les médias témoignent bien de votre mobilisation.

C'est dans ce cadre que nous faisons appel naturellement à vos services pour nous orienter dans la sélection de profils d'enfants répondant aux critères ci-dessus, en coordination avec leurs parents ou responsables légaux.

Au delà de ce projet pilote, nous vous proposons un partenariat plus large dont les modalités seraient à définir d'un commun accord.

Nous joignons à ce courrier les documents constitutifs de l'Association et restons à votre écoute pour toute question ou tout renseignement complémentaire.

Dans l'espoir d'une suite favorable à notre requête, Veuillez agréer, madame l'expression de notre considération.

PJ :
Copie annonce n° 1443 de parution JO,
Liste des membres fondateurs

PS : Ce courrier a été également adressé par voie électronique le 06 Août 2010 avec les Statuts et le Règlement intérieur de l'Association.

*Pour le Bureau Exécutif de l'association AMANA
Mor TOURE, Le Président*

AMANA Association française de loi 1901 – Annonce n° 1443 parue au JO du 30/01/2010 – Déclaration à la Sous Préfecture de Meaux.



XIV. ANNEXE 14 : Courrier Empire des enfants



34 Rue des Boutons D'or
77680 Roissy en BRIE
Tel : (00336) 58 63 80 82
Fax : (00331) 76 50 34 46
Mél: amanasenegal@gmail.com

Roissy en Brie, le 06 Août 2010

N / Réf. :20100806/1-BE AMANA-corr-Empire des enfants

Mor TOURE
Président AMÂNA

Mme Anta MBOW,
Présidente Empire des enfants
17 Avenue Malick Sy, Angle 12,
BP 62043 Dakar, Sénégal
Tel : +(221) 842 21 55
e-mail : empiredakar@hotmail.com

Objet : Demande de collaboration

Madame,

Nous venons par cette présente solliciter votre collaboration sur un projet que nous souhaitons mener au bénéfice des enfants en situation sociale précaire au Sénégal.

AMÂNA est une jeune association composée de Sénégalais essentiellement résidant en France, et consciente de l'injustice sociale dont sont victimes bon nombre d'enfants au Sénégal : rupture familiale, traite et travail forcé, mendicité...

Créée le 19 Janvier 2010, AMÂNA poursuit entre autres objectifs l'amélioration des conditions de vie et d'éducation de talibés à travers notamment :

- une réhabilitation et une mise en place de structures d'accueil (dâras) dédiées ;
- un accompagnement durant leur cursus académique au sein de la dâra et au delà;
- une préparation à leur insertion dans la vie active à l'issue de leur formation.

A ce titre, nous envisageons l'ouverture, dès le premier trimestre 2011, d'une dâra-internat pilote qui se propose de prendre en charge une dizaine d'enfants âgés de 4 à 7ans, avec l'objectif avant leur 13^{ème} année, de leur faire mémoriser le Coran et leur dispenser un enseignement primaire de qualité.

Une telle expérience permettra à terme d'évaluer l'opportunité et les modalités d'une extension du pilote : implantation de nouvelles structures, accueil d'un plus grand nombre d'enfants, prise en charge des internes au delà du cycle primaire...

La notoriété et l'expertise de l'Empire des Enfants sur la scène nationale depuis 2003 auront fait de votre association un acteur légitime, privilégié et incontournable pour nous accompagner dans cette initiative.

C'est dans ce cadre que nous faisons appel à vos services pour nous orienter dans la sélection de profils d'enfants répondant aux critères ci-dessus, en coordination avec leurs parents ou responsables légaux.

Au delà de ce projet pilote, nous vous proposons un partenariat plus large dont les modalités seront à définir d'un commun accord.

Nous joignons à ce courrier la liste des membres fondateurs de l'association AMÂNA ainsi qu'un extrait de l'annonce de parution au Journal Officiel. Les Statuts et le Règlement Intérieur de l'Association vous ont été adressés par courrier électronique en date du 06 Août 2010.

Nous restons à votre écoute pour toute question ou tout renseignement complémentaire.

Dans l'espoir d'une suite favorable à notre requête, Veuillez agréer, madame l'expression de notre considération.

*Pour le Bureau Exécutif de l'association AMANA
Mor TOURE, Le Président*

PJ :
Copie annonce n° 1443 de parution JO,
Liste des membres fondateurs

PS : Ce courrier a été également adressé par voie électronique le 06 Août 2010 avec les Statuts et le Règlement intérieur de l'Association.



XV. ANNEXE 15 : Grille d'évaluation des candidats

Critères:	0: Insatisfaisant
	3: Peu satisfaisant
	7: Globalement satisfaisant
	10: Satisfaisant

IDENTITE DU CANDIDAT		Poids	% Poids	Moyenne	Note Pondérée	M. Toure	M. MBAY	E. GUEY	A. MBENGU	M. DIONGU	K. FALL
PROFIL SOCIAL											
Age		20	2%	0,0	0,0						
Situation matrimoniale		30	3%	0,0	0,0						
Adresse actuelle		10	1%	0,0	0,0						
Activités actuelles		10	1%	0,0	0,0						
Mobilité		10	1%	0,0	0,0						
Disponibilité		20	2%	0,0	0,0						
COMPETENCES											
Ijâzah		50	4%	0,0	0,0						
Méthode de lecture (Hafs, Warch, qaloun, qounboul...)		50	4%	0,0	0,0						
Tajwîd (théorie)		30	3%	0,0	0,0						
Tajwîd (pratique)		50	4%	0,0	0,0						
Niveau en sciences islamiques		50	4%	0,0	0,0						
Niveau en arabe		40	4%	0,0	0,0						
Expérience dans l'enseignement (nombre d'enfants formés, ancienneté...)		60	5%	0,0	0,0						
Recommandations et références		40	4%	0,0	0,0						
PEDAGOGIE											
Emploi de temps (volume horaire journalier /hebdomadaire/mensuel/annuel)		30	3%	0,0	0,0						
Supports de cours et répartition des matières (coran, hadith, fiqh, aqidah ou autres sciences)		50	4%	0,0	0,0						
Quelle approche des confréries dans les cours		30	3%	0,0	0,0						
Suivi et évaluation des internes		50	4%	0,0	0,0						
Sanctions		30	3%	0,0	0,0						
Récompenses		30	3%	0,0	0,0						
CONVICTIONS											
Appartenance confrérique et regard sur les autres confréries		30	3%	0,0	0,0						
Appartenance en terme de madh hab et regard sur les autres madhâ hib)		20	2%	0,0	0,0						
Vie associative (engagement citoyen)		40	4%	0,0	0,0						
Projet à court/moyen/long terme		30	3%	0,0	0,0						
AUTRES											
Appréciation de l'enseignement laïc au Sénégal		20	2%	0,0	0,0						
Sort des tâlibés et des dâras au Sénégal (appréciation)		50	4%	0,0	0,0						
Avenir des enfants		40	4%	0,0	0,0						
Dossier médical		70	6%	0,0	0,0						
Préconisations		50	4%	0,0	0,0						
Prétentions salariales		30	3%	0,0	0,0						
Attentes vis-à-vis de l'association		31	3%	0,0	0,0						
Qualité/ Défaut		30	3%	0,0	0,0						
TOTAUX		1 131	100,00%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0



XVI. ANNEXE 16 : Emploi de temps internes

Cours, révisions (35h)
Sport, multimédia, bayaan, Educ. Ludique (13h)
Repas
Prières
Douche, récréation
Sommeil
Quartier libre

	lundi	mardi	mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	dimanche
05:10 - 05:30	Fajr	Fajr	Fajr	Fajr	Fajr	Fajr	Fajr
05:30 - 06:00							
06:00 - 06:30	Coran / Arabe	Coran / Arabe	Coran / Arabe	Révisions Coran (ou Devoirs)		Coran / Arabe	Coran / Arabe
06:30 - 07:00							
07:00 - 07:30							
07:30 - 08:00							
08:00 - 08:30	Récréation	Récréation	Récréation	Récréation		Récréation	Récréation
08:30 - 09:00	Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner
09:00 - 09:30	Coran / Arabe	Coran / Arabe	Coran / Arabe	Sport	Rattrapage Multimédia Sport	Coran / Arabe	Coran / Arabe
09:30 - 10:00							
10:00 - 10:30	Tarbiyatoul muslim	Tarbiyatoul muslim	Tarbiyatoul muslim			Tarbiyatoul muslim	Tarbiyatoul muslim
10:30 - 11:00							
11:00 - 11:30	Récréation	Récréation	Récréation	Douche		Récréation	Récréation
11:30 - 12:00	Multimédia	Activités artistiques	Multimédia		Douche	Activités artistiques	Activités culturelles
12:00 - 12:30							
12:30 - 13:00	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
13:00 - 13:30							
13:30 - 14:00	Dhouhr	Dhouhr	Dhouhr	Dhouhr		Dhouhr	Dhouhr
14:00 - 14:30	Sieste	Sieste	Sieste	Sieste	Jumu'â	Sieste	Sieste
14:30 - 15:00							
15:00 - 15:30	Coran / Arabe	Multimédia (Coran/arabe en attendant)	Ta'lamoul Arabiyah (niv. 1)		Sieste	Ta'lamoul Arabiyah (niv. 1)	Coran / Arabe
15:30 - 16:00							
16:00 - 16:30							
16:30 - 17:00	Asr	Asr	Asr	Asr	Asr	Asr	Asr
17:00 - 17:30	Coran / Arabe	Coran / Arabe	Talam. Arabiyah			Talam. Arabiyah	Coran / Arabe
17:30 - 18:00	Poesie et chants	Poesie et chants	Poesie et chants	Multimédia (projection)		Poesie et chants	Poesie et chants
18:00 - 18:30	Douche	Douche	Douche			Douche	Douche
18:30 - 19:00							
19:00 - 19:30	Maghrib	Maghrib	Maghrib	Maghrib	Maghrib	Maghrib	Maghrib
19:30 - 20:00	Bayân	Bayân	Bayân	Bayân	Bayân	Bayân	Bayân
20:00 - 20:30	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner
20:30 - 21:00	Ichâ'	Ichâ'	Ichâ'	Ichâ'	Ichâ'	Ichâ'	Ichâ'
21:00 - 06:00	Dodo	Dodo	Dodo	Dodo	Dodo	Dodo	Dodo

**XVII. ANNEXE 17 : Correspondance Madrassah la chapelle**

34 Rue des Boutons D'or
77680 Roissy en BRIE
Tel : (00336) 58 63 80 82
Fax : (00331) 76 50 34 46
Mél: amanasenegal@gmail.com

Monsieur LESIEUR
LA MADRASSAH
50, RUE DE LA CHAPELLE
75018 PARIS

Objet : Demande de collaboration

Assalâmou 'alaykoug Shaykh Ayoub,

Nous revenons vers vous suite à notre premier entretien en date du 14 avril 2010 au sujet de notre projet de création d'une dâra (madrassah) pilote au Sénégal.

Pour rappel, ce pilote se proposait de prendre en charge , en internat, une dizaine d'enfants issus de familles défavorisées et âgés de 4 à 6 ans, autour des 3 objectifs suivants:

- 1- leur éducation islamique;
- 2- leur mémorisation du Coran;
- 3- leur formation à l'enseignement primaire.

Nous avons le plaisir de porter à votre attention que la madrassah ouvrira ses portes incha Allâh au mois de mars 2011, dans la banlieue de Dakar.

Nous sollicitons à nouveau vos soutiens moral et pédagogique pour la réussite de cette entreprise.

En effet, et comme évoqué lors de notre rencontre, nous souhaiterions nous inspirer des supports de cours élaborés par la Madrassah de la Chapelle que nous adapterions aux besoins de la dâra pilote.

Par la même occasion, nous vous sollicitons pour tout support de cours dont vous pourriez faire don aux 10 internes ainsi qu'au corps enseignant Coran/arabe (enseignant principal + suppléant).

Je prendrai contact avec vous dans la journée pour prendre rendez-vous.

L'association AMÂNA vous réitère toute sa considération et sa gratitude. Puisse Allah SWT vous préserver et vous combler de Ses Bienfaits.

PS:

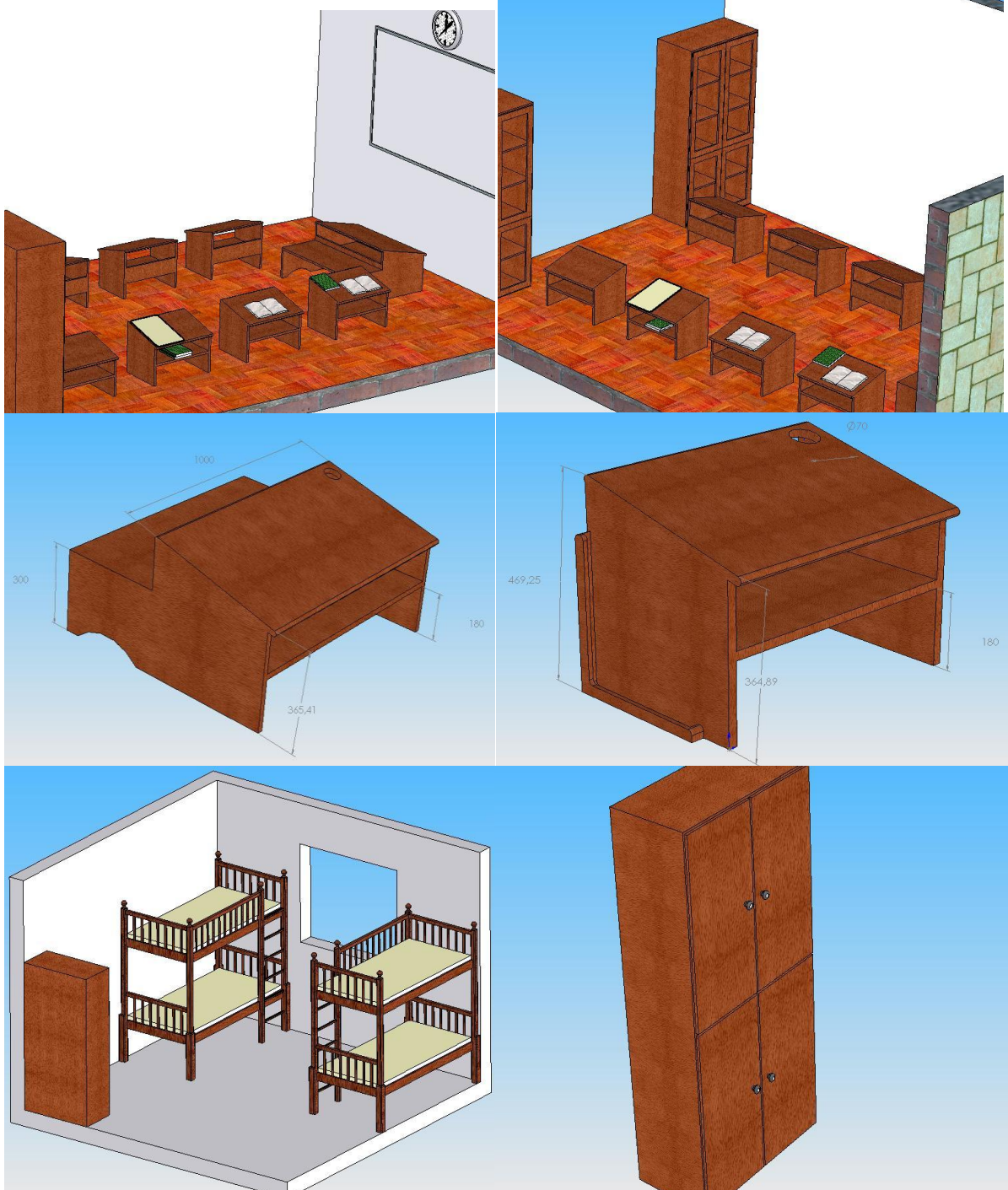
-En pièce jointe, vous trouverez un mémorandum de l'Association AMÂNA.

-Ce mail vous est adressé également par courrier.

*Fraternellement, Mor TOURE,
Pour le compte de l'association AMÂNA*

AMANA Association française de loi 1901 – Annonce n° 1443 parue au JO du 30/01/2010 – Déclaration à la Sous Préfecture de Meaux.

XVIII. ANNEXE 18 : Maquettes meubles Dâra





XIX. ANNEXE 19 : Liste des biens d'équipement acquis à l'inauguration

Cuisine	Effets personnels	Aménagement Salon	Aménagement Chambres	Fourniture scolaire
tasses plastiques				
gros bols pour manger ou faire la cuisine				
Marmites				
petites cuillères, grandes cuillères, fourchettes				
couteaux de cuisine	Pâte dentifrice			
Assiettes en plastique	Brosse à dent			
pilon	Lait corporel			
ecumoire				
louche				
couscoussière	Trousse de toilette	Pupitre élève		
Eléments pour la bonbonne de gaz (bec de gaz)	savon	Pupitre enseignant		
casseroles	Eponge de bain ou gant de toilette	Meuble de rangement	Lit superposé	
Fourneau	Habits uniforme (short+2 chemises+pantalon): 1 par garçons	Tableau	Matelas 1 personne (10 cm d'épaisseur)	
Torchons pour la cuisine		Fournitures scolaires	Lit enseignant	
Congélateur pour stocker les viandes	Tongues	Moquette	Matelas pour 2 personnes	Ardoise lecture effaçable GM
Frigo normale, pas trop grand	Slips	Téléphone	Oreiller pour enfant	Ardoise effaçable PM
tasses adulte	Qamis	Horloge	Oreiller pour adulte	Stylo à bille
verres adultes	Bonnet	Sonnerie Carillon	Couverture	Feutre
	Serviette de bain	Ventilateur plafond	Armoire	Chargeur d'encre pour feutres
	Marcel	Tapis enseignant	Draps	Effaçeur tableau magnétisé
		Tapis élève	Rideaux	Cahier
		Porte-manteaux	Moustiquaire	Pot à crayons
		Panneau d'affichage	cintres	PC
		Equipement évaluation	Boîte pharmacie	Craie
		Stickers muraux		



XX. ANNEXE 20 : Budget de fonctionnement de la Dâra



Existe-t-il d'autre récompense à l'excellence sinon l'Excellence?

BUDGET ACTUEL DÂRA

	CFA	€
Salaires	285000	434
Ravitaillement	273495	417
Dépenses quotidiennes	35000	53
Loyer	200000	305
Electricité	30000	46
Eau	10000	15
Téléphone	6000	9
Divers	65000	99
Total actuel	904495	1379

SALAIRES ET TRAITEMENTS			
Prénom NOM	Fonction	Salairé CFA	Salairé €
Mouhammad THIAM	Oustaz principal		
Mouhammad GUEYE	Oustaz secondaire		
Abdourrahmane	Boy		
Amy	Ménagère		
DIEME	Lingère		
		285000	434

BUDGET DÂRA (scénario intermédiaire, 1er semestre 2012) Enseignants en contrat de prestations de services

	CFA	€
Salaires	294750	449
Ravitaillement	273495	417
Dépenses quotidiennes	35000	53
Loyer	200000	305
Electricité	45000	69
Eau	10000	15
Téléphone	6000	9
Divers	65000	99
Total actuel	929245	1417

SALAIRES ET TRAITEMENTS			
Prénom NOM	Fonction	Salairé CFA	Salairé €
Mouhammad THIAM	Oustaz principal		
Mouhammad GUEYE	Oustaz secondaire		
Abdourrahmane	Boy		
Amy	Ménagère		
DIEME	Lingère		
		294750	449

BUDGET DÂRA (scénario cible, rentrée scolaire 2012-2013) Enseignants en CDI + recrutement corps enseignant

	CFA	€
Salaires	587700	896
Ravitaillement	273495	417
Dépenses quotidiennes	35000	53
Loyer	200000	305
Electricité (pc)	45000	69
Eau	10000	15
Téléphone (internet)	21000	32
Divers	65000	99
Total actuel	1237195	1886

SALAIRES ET TRAITEMENTS (scénario intermédiaire, 1er semestre 2012)			
Prénom NOM	Fonction	Salairé CFA	Salairé €
Mouhammad THIAM	Oustaz principal		
Mouhammad GUEYE	Oustaz secondaire		
-	Directeur instituteur		338
-	Accompagnement inspecteur	31500	48
Abdourrahmane	Boy		
Amy	Ménagère		
DIEME	Lingère		
		587700	896



XXI. ANNEXE 21 : Menu de la Dâra

SEMAINE 1		
Jour	Repas	Nom Menu
Lundi	Petit Déjeuner	Kinkéliba, pain beurre
	Déjeuner	Yassa Poissons
	Dîner	Macaroni avec viande
Mardi	Petit Déjeuner	Lait, pain au chocolat
	Déjeuner	Thiou viande
	Dîner	Poissons braisés avec salade et tomate
Mercredi	Petit Déjeuner	Kinkéliba, pain beurre
	Déjeuner	RIZ Poissons Fumés
	Dîner	Lentilles avec viande
Jeudi	Petit Déjeuner	Lait, pain au chocolat
	Déjeuner	Kaldu
	Dîner	boulettes de poisson avec des patates frits et des haricots verts ou petits pois
Vendredi	Petit Déjeuner	Kinkéliba, pain beurre
	Déjeuner	Domada poissons
	Dîner	couscous de mil au poisson
Samedi	Petit Déjeuner	Lait pain au chocolat
	Déjeuner	Soupoukandjia
	Dîner	Soupe avec légumes
Dimanche	Petit Déjeuner	Kinkéliba, pain beurre
	Déjeuner	Mafé
	Dîner	Fondé avec lait caillé

SEMAINE 2		
Jour	Repas	Nom Menu
Lundi	Petit Déjeuner	Lait, pain au chocolat
	Déjeuner	Riz au poisson blanc
	Dîner	Haricots blancs
Mardi	Petit Déjeuner	Kinkéliba, pain beurre
	Déjeuner	Thiou poisson
	Dîner	Viande avec haricots verts ou petits pois
Mercredi	Petit Déjeuner	Lait, pain au chocolat
	Déjeuner	Souloukhou mbalaku
	Dîner	Foie avec frites et légumes
Jeudi	Petit Déjeuner	Kinkéliba, pain beurre
	Déjeuner	Mbakhal
	Dîner	couscous de mil à la viande
Vendredi	Petit Déjeuner	Lait, pain au chocolat
	Déjeuner	Dakhine
	Dîner	Khamza avec lait caillé
Samedi	Petit Déjeuner	Kinkéliba, pain beurre
	Déjeuner	Domada boulettes
	Dîner	Vermicelles avec poulet
Dimanche	Petit Déjeuner	Lait pain au chocolat
	Déjeuner	Domada boulettes
	Dîner	pâtes et viande

SEMAINE 3		
Jour	Repas	Nom Menu
Lundi	Petit Déjeuner	Kinkéliba et pain beurre
	Déjeuner	Riz poissons rouge
	Dîner	Maïs avec lait caillé
Mardi	Petit Déjeuner	lait, pain au chocolat
	Déjeuner	Kaldu
	Dîner	couscous de mil à la viande
Mercredi	Petit Déjeuner	Kinkéliba et pain beurre
	Déjeuner	Yassa poissons
	Dîner	boulettes de poissons avec patates et légumes
Jeudi	Petit Déjeuner	lait avec pain au chocolat
	Déjeuner	soupoukandjia
	Dîner	Lentilles
Vendredi	Petit Déjeuner	Kinkéliba et pain beurre
	Déjeuner	Mafé
	Dîner	poissons braisés avec salade tomate
Samedi	Petit Déjeuner	lait avec pain au chocolat
	Déjeuner	Thiou boulettes
	Dîner	soupe avec légumes
Dimanche	Petit Déjeuner	lait avec pain au chocolat
	Déjeuner	Riz poissons fumés
	Dîner	Macaronis avec viande

SEMAINE 4		
Jour	Repas	Nom Menu
Lundi	Petit Déjeuner	kinkéliba, pain beurre
	Déjeuner	Mbakhal
	Dîner	foie avec salade, tomates, frites
Mardi	Petit Déjeuner	lait, pain au chocolat
	Déjeuner	couscous de mil au poisson
	Dîner	Haricots blancs
Mercredi	Petit Déjeuner	kinkéliba, pain beurre
	Déjeuner	Dakhine
	Dîner	fondé avec lait caillé
Jeudi	Petit Déjeuner	lait, pain au chocolat
	Déjeuner	domada poisson
	Dîner	couscous au poulet
Vendredi	Petit Déjeuner	kinkéliba, pain beurre
	Déjeuner	souloukhou mbalaku
	Dîner	pâtes avec viande
Samedi	Petit Déjeuner	lait, pain au chocolat
	Déjeuner	thiou poisson
	Dîner	viande avec haricots verts ou petits pois, purée
Dimanche	Petit Déjeuner	kinkéliba, pain beurre
	Déjeuner	kaldu
	Dîner	couscous de mil à la viande



XXII. ANNEXE 22 : Répartition des denrées alimentaires non périssables selon le prix

JUILLET 2011

N° LOT	LIBELLE du don en nature	VALEUR (FCFA)	Nom du donateur	N° tel:	Adresse	Mail	N° reçu
ĀMIN 026	3 pots de fleur d'oranger	600					
ĀMIN 046	3Kg maïs (pour thiéré)	750					
ĀMIN 018	2L Vinaigre	900					
ĀMIN 027	Poivre poudre (250g)	900					
ĀMIN 021	1 bol MAGGI ADJA DORE	1000					
ĀMIN 031	Piment sec (250 g)	1000					
ĀMIN 020	1 tablette MAGGI TRES BON (boîte 50)	1125					
ĀMIN 024	1 Paquet PUREE EN POUFRE	1200					
ĀMIN 019	1 tablette MAGGI (boîte 60)	1250					
ĀMIN 008	2 Kg sucre poudre ---2/3---	1400					
ĀMIN 009	2 Kg sucre poudre ---3/3---	1400					
ĀMIN 012	1 sachet Vitalait ---1/2---	1400					
ĀMIN 013	1 sachet Vitalait ---2/2---	1400					
ĀMIN 040	4 Paquets SPAGHETTI GM (500g) ---1/2---	1400					
ĀMIN 041	4 Paquets SPAGHETTI GM (500g) ---2/2---	1400					
ĀMIN 047	10 SAVONS MAXIMUS (pour bain) ---1/2---	1400					
ĀMIN 048	10 SAVONS MAXIMUS (pour bain) ---2/2---	1400					
ĀMIN 028	3Kg petits pois	1500					
ĀMIN 005	3 Kg OMO MADAR ---1/2---	1600					
ĀMIN 034	3Kg ARACHIDE NOFLAYE	1650					
ĀMIN 025	1Kg AIL	1800					
ĀMIN 038	4 Pots GLORIA PM ---1/2---	1800					
ĀMIN 039	4 Pots GLORIA PM ---2/2---	1800					
ĀMIN 030	1Kg Eau de javel grain	2000					
ĀMIN 023	3L MADAR LIQUIDE	2250					
ĀMIN 053	Pain diner (pour 1 semaine) ---1/4---	2250					
ĀMIN 054	Pain diner (pour 1 semaine) ---2/4---	2250					
ĀMIN 055	Pain diner (pour 1 semaine) ---3/4---	2250					
ĀMIN 056	Pain diner (pour 1 semaine) ---4/4---	2250					
ĀMIN 006	2 Kg OMO MADAR ---2/2---	2400					
ĀMIN 022	6 SAVON FANICO 500 g (pour LINGERE)	2400					
ĀMIN 042	3 Kg VERMICELLES	2400					
ĀMIN 043	3 Kg COUSCOUS MAROCAIN	2400					
ĀMIN 014	1 Pot tomate GM ---1/2---	2500					
ĀMIN 015	1 Pot tomate GM ---1/2---	2500					
ĀMIN 007	4 Kg sucre poudre ---1/3---	2800					
ĀMIN 010	2 sachets Vitalait (500g) ---1/2---	2800					
ĀMIN 011	2 sachets Vitalait (500g) ---2/2---	2800					
ĀMIN 029	5Kg macaronis (vrac)	2800					
ĀMIN 032	8 Sachets maïs de 500g	2800					
ĀMIN 017	1 Pot de beurre GM	3000					
ĀMIN 044	10 Kg mil (pour thiéré) ---1/2---	3000					
ĀMIN 045	10 Kg mil (pour thiéré) ---2/2---	3000					
ĀMIN 043	1 POULET ---1/4---	3000					
ĀMIN 044	1 POULET ---2/4---	3000					
ĀMIN 045	1 POULET ---3/4---	3000					
ĀMIN 046	1 POULET ---4/4---	3000					
ĀMIN 057	1 bouteille de gaz ----1/5---	3800					
ĀMIN 058	1 bouteille de gaz ----2/5---	3800					
ĀMIN 059	1 bouteille de gaz ----3/5---	3800					
ĀMIN 060	1 bouteille de gaz ----4/5---	3800					
ĀMIN 061	1 bouteille de gaz ----5/5---	3800					
ĀMIN 033	1 Seau PATE D'ARACHIDE (5Kg)	4000					
ĀMIN 037	1.5 Kg LAIT POUFRE (pour lait caillé)	4800					
ĀMIN 016	1 Pot de chocolat GM	5000					
ĀMIN 036	5Kg Pomme de terre	5000					
ĀMIN 049	Pain petit déjeuner (pour 1 semaine) --- 1/4---	5250					
ĀMIN 050	Pain petit déjeuner (pour 1 semaine) --- 2/4---	5250					
ĀMIN 051	Pain petit déjeuner (pour 1 semaine) --- 3/4---	5250					
ĀMIN 052	Pain petit déjeuner (pour 1 semaine) --- 4/4---	5250					
ĀMIN 035	Oignon local (sac 40 Kg)	7000					
ĀMIN 003	1 CARTON HUILE NIINAL ---1/2---	13800					
ĀMIN 004	1 CARTON HUILE NIINAL ---2/2---	13800					
ĀMIN 001	1 SAC DE RIZ PARFUME (50 Kg) ---1/2---	15000					
ĀMIN 002	1 SAC DE RIZ PARFUME (50 Kg) ---2/2---	15000					



XXIII. ANNEXE 23 : Projet de contrat avec Ndoye Shoes pour AMANA Espace Services

CONVENTION DE PARTENARIAT

Convention passée entre :

D'une part L'entreprise Ndoye Shoes ayant son siège social à Dakar, représentée par M. Ousseynou *DIAGNE* né le 29/08/1980 en sa qualité de Gestionnaire

Ci-après l'Entreprise

ET

D'autre part l'Association AMANA, ayant son siège social au 34 Rue des boutons d'or, 77680 ROISSY EN BRIE, représentée par M. *Mor TOURE* né le 24/10/1980 en sa qualité de Président.

Ci-après l'Association

Article 1 : Objet de la Convention

L'objet de la présente convention est de mettre en place *l'Espace Services AMANA*. Il s'agit d'ouvrir un Espace Service ATPS qui sera mandaté pour le paiement de factures d'eau, d'électricité, de téléphone (fixe ou mobile), d'internet, de télévision, de réabonnements télévisuels ainsi que de tout autre service compris dans le panel de l'offre ATPS.

A l'instar des autres espaces services ATPS, tout client ou prospect de l'Espace Services AMANA pourra s'acquitter de sa/ses facture(s) ou choisir un service particulier moyennant des frais communiqués par le Gestionnaire

L'intérêt pour le client est de gagner en flexibilité temporelle et géographique en évitant les longues files d'attente en agence, mais aussi de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des talibés par le soutien de la madarassah AMANA.)

Article 2 : Obligations de l'Association

Il est convenu que l'Association procédera au versement de la caution entre les mains de l'Entreprise pour l'ouverture de *l'Espace Service AMANA* d'un montant de deux millions deux cent mille (2 200 000) F CFA ou son équivalent en euros au cours du jour du paiement.

L'Association s'acquittera également du remboursement des frais engagés dans la remise en état de la Boutique gérée par M. *DIAGNE*. (Montant à préciser une fois connu)

Article 3 : Obligations de l'Entreprise

Jusqu'au remboursement de la moitié du montant total de la caution et des frais engagés par l'Association pour la remise en état, 50% des commissions de *l'Espace Services AMANA* seront versés à l'Association. Ce montant sera prélevé directement à la source par ATPS qui le transférera sur un compte de l'Association AMANA.

Lorsque la moitié des frais engagés par l'Association sera récupéré par celle-ci, l'Entreprise et l'Association conviennent d'un commun accord de ramener les commissions de l'Association à 25%. Les modalités de transfert sur le compte de l'association demeureront.

Article 4 : Durée

La mise en place de ce service est prévue au jour de la signature de la présente convention.

Le présent partenariat est prévu pour une durée de (préciser).

Les parties peuvent renouveler cette période par la conclusion d'un avenant. (A discuter)

Article 5 : Fin du partenariat

Une fois que l'Association aura récupéré la moitié des montants versés pour la caution et les frais de remise en état, chacune des parties pourra mettre fin à tout moment à la convention de partenariat. Un délai de préavis de (trois mois ?) devra être toutefois respecté. (A discuter)

Fait à : Le .. / .. /

En deux exemplaires.

Pour L'Entreprise
M. Ousseynou *DIAGNE*
Signature

Pour l'Association
M. *Mor TOURE*
Signature



XXIV. ANNEXE 24 : Plan de formation 2012

A - PROPOSITION D'UN PROGRAMME E-LEARNING D'INITIATION AUX SCIENCES ISLAMIQUES

Objectifs du projet

- 1- Asseoir les connaissances acquises à l'IFESI (pour l'étudiant de l'IFESI)
- 2- Sensibiliser l'apprenant à l'approfondissement de sa connaissance (orientation vers 1 institut comme l'IFESI)
- 3- Pour AMÂNA: constituer un réseau de sympathisants prêts à soutenir les projets de l'association
- 4- A terme, peut servir de modèle à l'IFESI pour développer son programme à distance
- 5- ...

B- PROPOSITION DU PROGRAMME EN SCIENCES ISLAMIQUES

CURSUS	MODULES					
C1 AQÏDAH-SHARÏ'ÂH	Introduction 'Aqidah	Introduction Shar'ah	Histoire du Tashri' islamique	Courants de pensées anciens	Courants de pensées contemporains	
C2 FIQH IBÂDÂT	Terminologie générale du Fiqh	Fiqh Tahârah	Fiqh Salâh	Fiqh Sawm	Fiqh Zakah	Fiqh Hajj
C3 FIQH MU'AMMALÂT	Terminologie générale du Fiqh	Khitbah	Fiqh Mariage	Fiqh Divorce		

LEXIQUE

Apprenant: C'est l'étudiant qui se connecte à la plateforme pour suivre un ou plusieurs modules.

Enseignant: C'est le formateur qui se connecte à la plateforme pour structurer un ou plusieurs modules.

Module: c'est l'unité de valeur retenue, la matière unitaire dispensée. Le module est composé de cours, exercices/évaluations, supports de cours (audio, vidéo, écrit...)

Parcours pédagogique: c'est l'enchaînement logique des étapes d'apprentissages, défini par l'enseignant pour structurer son module, . Le parcours pédagogique d'un module peut se structurer en chapitres ou en semaines d'apprentissage composés de cours, d'exercices, de supports, d'évaluations, facultatifs ou obligatoires pour l'apprenant.

Séquence d'apprentissage = Parcours pédagogique

Cursus: un cursus se compose d'un ensemble de modules complémentaires les uns des autres et liés au même thème. Exemple: le cursus Fiqh 'Ibâdât se compose des modules Fiqh Salât, Fiqh Sawm, Fiqh Zakah... On peut l'appeler aussi, **unité d'enseignement**, pour reprendre un jargon plus universitaire.

Certificat: nous appellerons ici certificat un ensemble cohérent de modules appartenant à des cursus différents, mais réunis en fonction de leur degré de complexité. Lesdits modules peuvent être obligatoires, optionnels ou facultatifs.

Les modules obligatoires font l'objet d'une validation et d'une note définie selon un barème spécifique.

Les modules optionnels permettent à l'apprenant de concocter un programme à la carte, sans dénaturer les objectifs de formation définis. Le module optionnel choisi devient obligatoire.

Les modules facultatifs déroulés par l'apprenant font l'objet d'une validation sans note comptabilisée (exemple: Réussi à 75%, ou échec, 25%).



XXV. ANNEXE 25: Plan d'actions Task Force AMÂNA SAKKU YIW

Plan d'actions

No	Action	Responsable	Echéance
1	Organisation: création liste de diffusion: task-force-amana-sakku-yiw@googlegroups.com Création espace googledoccs + agenda ASY		Réalisé
2	Coordonnées PENE Voyages pour transport de marchandises au Sénégal	M. DIEYE	réalisé le 31/12/2011
3	Dossier Opportunité Frêt AMÂNA SAKKU YIW	H. ANE	31/03/2011
4	Envoi devis construction puits + site imam Sall	H. ANE	11/01/2012
5	Cours arabe: proposition de créneau	E.H. KONTE	18/01/2012
6	Planification Thé débat sur l'éducation	M. TOURE	18/11/2012
7	Formation à distance: lancement 1ers modules	M. DIONGUE, M. TOURE	31/03/2012
8	Répertorier assos et personnes morales pour la proposition de mise sur pied d'un collectif pour la réhabilitation des dâras au Sénégal	M. DIEYE, I. LAM M. DIONGUE	24/03/2012
9	Charte d'éducation AMÂNA SAKKU YIW	H. ANE, M. DIEYE M. DIONGUE, M. TOURE	24/03/2012
10	Retour sur les projets anciens de l'AEMUD pour l'opportunité d'une école privée musulmane	H. ANE B. NIANG	24/03/2012
11	Pistes pour AMÂNA dans le recrutement d'un directeur/instituteur de la madrassah AMÂNA	H. ANE B. NIANG	31/01/2012



XXVI. ANNEXE 26: Appel à candidature au poste de directeur/instituteur

Appel à candidature pour un poste de directeur d'école

Qui sommes-nous ?

AMANA est une association à but non lucratif régie par la loi 1901. Elle a été fondée le 11 Décembre 2009 à Paris par de jeunes sénégalais résidant en France.

AMANA dispose au Sénégal d'une autorisation d'exercer délivrée par arrêté ministériel du 05/01/11.

Nos objectifs

Amélioration des conditions de vie et d'éducation des tâlibés du Sénégal à travers :

- leur prise en charge suffisamment tôt pour les accompagner durant leur cursus académique ;
- Une réhabilitation de leurs structures d'accueil;
- Une préparation à leur insertion dans la vie active à l'issue de leur formation.

Depuis le 20 mars 2011, AMANA a inauguré **une école pilote d'excellence** qui accueille en internat 12 élèves de 5 à 7ans pour leur dispenser les cours de l'école primaire et l'apprentissage du Coran.

L'objectif poursuivi est que chaque interne, à son 14^{ème} printemps au plus tard, mémorise parfaitement le coran et réussisse le concours d'entrée en sixième pour poursuivre ses études secondaires.

Fiche de poste

AMANA recherche un directeur/instituteur en charge du pilotage du programme d'excellence de son école pilote, sise à la Cité Sofa, à Guédiawaye.

Vous êtes rigoureux, autonome et avez un sens élevé de la responsabilité, votre profil nous intéresse.

Le candidat retenu, en plus de dispenser les cours de l'école primaire durant la phase pilote, devra assurer toute la direction de la structure. A ce titre, il est le garant de l'éducation et de l'enseignement délivrés par le corps enseignant, y compris celui responsable de l'apprentissage du Coran.

Poste à challenge, par son caractère innovant et offrant de **réelles perspectives d'évolution** avec l'extension du pilote.

Profil recherché

- Titulaire du baccalauréat (des études supérieures sont fortement appréciées);
- Titulaire du CAP ;
- 5 ans d'expérience dans l'enseignement primaire;
- Parfaite maîtrise du français, (la connaissance de l'arabe est un plus) ;
- Connaissance minimale en sciences islamiques.

Salaire

Salaire attractif selon profil.

Constitution du dossier de candidature

Les candidats devront transmettre, pour le **31 mai 2012**, au plus tard, un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae ;
- Une copie des diplômes obtenus ;
- 3 lettres de recommandation.

Les candidatures sont à adresser **uniquement par voie électronique** à : amanasenegal@gmail.com